

Exercice 1994 - Compte Administratif

M. LE MAIRE, Rapporteur : Conformément à l'article 9 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, le Conseil Municipal est appelé à débattre des comptes d'administration du Maire afférents à l'exercice précédent, et comme le veut l'article L 121.3 du Code des Communes, l'Assemblée doit, pour la circonstance, élire comme président le doyen de l'assemblée.

Je cède donc volontiers ma place à M. TOURRAIN.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, lorsque vous regagnerez votre place tout à l'heure, soyez gentil de prendre la même travée que celle que je prendrai pour m'en aller de façon à ce que je puisse au moins vous serrer la main en remerciement des paroles aimables que vous avez prononcées tout à l'heure.

Je vous laisse maintenant le soin de présenter le compte administratif.

M. LE MAIRE : Le budget de la commune s'exécute du 1^{er} janvier au 31 décembre pour les opérations concernant l'investissement, et du 1^{er} janvier au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations intéressant la section de fonctionnement.

En fin d'exercice est établi le compte administratif, document financier qui retrace l'activité de la commune au cours de l'année budgétaire écoulée.

L'article 9 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, modifié par l'article 48.1 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, stipule : «l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif présenté par le Maire après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune. Le vote du Conseil Municipal arrêtant les comptes doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice».

L'objectif de ce rapport est notamment d'analyser, à partir des chiffres dégagés dans les deux sections d'investissement et de fonctionnement, les écarts entre la prévision et la réalisation. Il s'agit d'une analyse rétrospective qui ne sera pas exhaustive, mais qui essaiera d'expliquer les résultats les plus intéressants de l'exercice et d'apporter des éléments de comparaison avec l'exercice précédent. Nous examinerons successivement :

I - le budget principal

II - les budgets annexes

III - les balances récapitulatives.

Les résultats globaux font apparaître un solde positif de 89 814 KF. L'excédent du budget principal qui s'élève à 70 098 KF représente 6,1 % des dépenses de l'exercice. Il se situait en 1993 à 3,9 % et à 1,7 % en 1992. Cette évolution favorable est principalement liée à la maîtrise des dépenses de personnel des services (effet de l'étude sur les coûts des services) et à la gestion active de la dette, facilitée en 1994 par un environnement financier favorable. Nous avons connu en 1994 des taux variables court terme oscillant entre 5,5 % et 7 %, ce qui n'avait jamais existé depuis 1989.

Tous budgets confondus et hors opérations liées à la gestion active de la dette, le taux de réalisation des dépenses d'investissement atteint 79 %. Ce pourcentage était de 74,8 % en 1993.

Toujours pour le budget général, hors opérations liées à la gestion active de la dette et subvention exceptionnelle versée au District du Grand Besançon, les dépenses de fonctionnement passent de 878 706 KF à 894 173 KF. Elles augmentent de 1,8 %.

Cette évolution démontre une maîtrise des dépenses de fonctionnement (voir tableau ci-après) qui est le résultat d'une rigueur de gestion mise en oeuvre depuis plusieurs années.

Evolution des dépenses de fonctionnement	Inflation
1993 : 2,9 %	2,3 %
1994 : 1,8 %	1,7 %

Ces efforts de gestion et leur traduction dans l'amélioration de notre situation financière ont d'ailleurs largement été soulignés par le Directeur Régional du Crédit Local de France lors de son intervention devant la Commission du Budget élargie le 10 mars 1995. Pour le banquier qu'il est, il y a un point extrêmement positif, celui de l'évolution positive de l'épargne disponible (de 15 MF en 1991 à 48 MF en 1994 pour le Budget Principal).

I - Budget Principal

1) Section d'investissement

La section d'investissement retrace les opérations de dépenses et de recettes d'équipement qui correspondent à des modifications de la valeur ou de la structure des biens meubles, des immeubles, des créances et des dettes à long et moyen terme qui sont les éléments du patrimoine communal.

La balance de cette section sur les opérations budgétaires réelles, c'est-à-dire hors opérations d'ordre (prélèvement), s'établit comme suit :

- en dépenses :

. prévisions	424 030 909,27 F
. réalisations	339 864 590,13 F
. restes à réaliser	76 772 585,00 F

- en recettes :

. prévisions	300 871 444,28 F
. réalisations	236 347 276,59 F
. restes à réaliser	69 022 743,00 F

Le taux de réalisation de nos dépenses d'équipement, en ce qui concerne nos seuls programmes communaux (chapitres 900 à 909) est de 73,7 %. Au cours des cinq dernières années, ce ratio a évolué comme suit :

Taux de réalisation des dépenses d'équipement

Besançon	Moyenne des villes de France
1990 : 63,2 %	60,3 %

1991 : 63,7 %	62,8 %
1992 : 71,6 %	66,0 %
1993 : 65,8 %	
1994 : 73,7 %	

Ce taux reste supérieur à celui de la moyenne nationale (66,0 %) des villes de 100 000 à 300 000 habitants de la France métropolitaine, calculée par le Ministère de l'Intérieur (année 1992 - dernière édition parue) pour l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants.

Chapitre 900 - Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	11 848 847	17 195 491	8 343 770	10 496 240 + 25,8 %	5 384 981
Recettes	171 682	5 514 744	120 048	3 974 236	339 365

Les dépenses de ce chapitre réalisées à hauteur de 61 % des prévisions enregistrent une hausse de 25,8 % par rapport à 1993.

Elles concernent principalement :

* les services administratifs : **7 009 KF** parmi lesquels sont comptabilisées des dépenses concernant nos infrastructures de gestion améliorant encore l'efficacité de nos services :

. 2 567 KF correspondant à des travaux effectués en régie dans la conception et le développement de logiciels de gestion interne par notre Service Informatique (2 325 KF) et dans l'exécution de grosses réparations et restaurations de bâtiments (242 KF),

. 1 002 KF pour l'acquisition de matériels, logiciels et travaux pour la cartographie,

. 965 KF pour l'acquisition de matériels et logiciels pour la bureautique,

. 1 113 KF (auxquels s'ajoutent 881 KF de dépenses engagées non mandatées) pour l'informatisation des bibliothèques.

* le service d'incendie dont la compétence a été transférée au District à compter du 1^{er} janvier 1994 : **1 225 KF** qui se répartissent en :

. 581 KF de dépenses engagées mais non payées en 1993 qui sont à la charge de la collectivité,

. 187 KF de dépenses à la charge du District préfinancées par la collectivité dans l'attente de la mise en place de son premier budget,

. 457 KF correspondant au coût du châssis cabine de l'échelle pivotante automatique pour laquelle un crédit de 2 650 KF est reporté au budget 1995.

* les édifices culturels : **2 252 KF** dont notamment :

. 1 838 KF pour les travaux de réfection des couvertures des bas-côtés de l'Eglise Sainte-Madeleine payés en 1994 et 514 KF reportés sur 1995,

. 249 KF pour le remplacement et la remise en plomb des vitraux de l'Eglise Saint-Maurice.

S'agissant des recettes, elles passent de 120 KF à 3 974 KF, la Ville ayant encaissé des subventions de l'Etat (1 163 KF) et du Département (232 KF) pour les édifices culturels, la participation de l'Université de Franche-Comté (442 KF) pour l'informatisation des bibliothèques ainsi que le remboursement par le District du capital dû sur emprunts contractés antérieurement pour l'acquisition de matériel et véhicules destinés au Corps de Protection Incendie (1 910 KF).

Chapitre 901 - Voirie

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	68 545 058	73 522 405	59 499 968	57 231 467 - 3,8 %	16 140 175
Recettes	6 842 483	12 553 448	6 380 176	9 668 594 + 51,5 %	2 746 003

Les dépenses de voirie atteignent 77,8 % des prévisions et affichent une baisse de 3,8 % par rapport à 1993. Il faut souligner qu'elles ont connu une forte évolution ces dernières années (35 MF en 1992, 59 MF en 1993 et 57 MF en 1994) suite au lancement des travaux de percement du tunnel sous la Citadelle.

Les principaux secteurs de ce chapitre sont :

- Voirie proprement dite **12 318 KF**

Les travaux enregistrés ici, dont une grande partie a été effectuée en régie (7 378 KF) portent essentiellement sur la pose d'enrobés et de revêtements divers sur voirie, l'aménagement de rues et de carrefours (rue Violet, rue Villon, chemin du Fort de Bregille, carrefour giratoire en entrée de ville route de Gray, carrefour chemin Chaille/chemin des Tilleroyes).

- Ouvrages d'art **30 498 KF**

L'augmentation de ce secteur, soit + 11 977 KF, tient à la poursuite des travaux de percement du tunnel (30 192 KF en 1994 contre 17 176 KF en 1993). Notons également pour cet ouvrage 3 645 KF de dépenses engagées non mandatées reportées sur 1995.

La Ville a perçu en 1994 pour cette opération une subvention de la Région de 3 000 KF et du Département de 5 350 KF.

- Eclairage public et signalisation **6 476 KF**

Les dépenses sont réalisées à hauteur de 55,8 %. Une enveloppe de 5 032 KF figure en restes à réaliser. Les programmes de travaux intéressés sont :

. rénovation et gestion centralisée de la signalisation lumineuse : 1 603 KF en réalisations et 1 204 KF en reports,

. conformité et centralisation du réseau d'éclairage public : 1 267 KF en réalisations et 729 KF en reports,

. extension et modernisation du réseau d'éclairage public : 1 861 KF en réalisations et 627 KF en reports,

. plan de jalonnement : 379 KF en réalisations et 1 903 KF en reports.

La subvention de 400 KF de l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie portant sur la mise en conformité et la centralisation du réseau d'éclairage public a été encaissée, celle émanant de l'Etat pour la réalisation du plan de jalonnement paraît en restes à encaisser pour 2 323 KF.

Chapitre 902 - Réseaux

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	396 611	328 030	340 330	146 821 - 56,9 %	181 208
Recettes	0	0	0	0	0

Les dépenses correspondent à l'entretien courant des différentes installations téléphoniques et à l'acquisition de postes radio-téléphoniques.

Chapitre 903 - Equipement scolaire et culturel

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	68 657 722	70 262 643	54 556 097	46 622 576 - 14,5 %	22 843 034
Recettes	24 549 645	32 704 401	12 867 025	26 472 959 + 105,7 %	6 134 276

Les dépenses réalisées en matière d'équipement scolaire et culturel atteignent globalement 66,4 % des prévisions, dépenses qui se répartissent comme suit en trois grands secteurs d'activités dont l'évolution varie :

	Prévisions		Réalizations		% réalisé	Evolution 93/94	
	1993	1994	1993	1994		En Francs	En %
Secteur Enseignement	17 792 613	24 734 946	13 665 471	11 920 034	48,2 %	- 1 745 437	- 12,8 %
Secteur Sports	33 955 860	12 157 266	28 339 414	8 963 109	73,7 %	- 19 376 305	- 68,4 %
Secteur Culture	16 909 249	33 370 431	12 551 212	25 739 433	77,1 %	+ 13 188 221	+ 105,1 %
	68 657 722	70 262 643	54 556 097	46 622 576	66,3 %	- 7 933 521	- 14,5 %

1 - Les dépenses du **secteur enseignement** s'élèvent à 11 920 KF. Elles se rapportent en quasi totalité aux écoles du premier degré, à savoir :

- restructuration du groupe scolaire «Rivotte» : 3 634 KF dont 671 KF de travaux effectués en régie,

- reconstruction de l'école «Jean Boichard» aux Tilleroyes : 2 321 KF,

- restructuration du groupe scolaire «Arsenal» : 1 717 KF. Pour cette opération, il convient de noter le report de crédits de 12 233 KF qui explique le faible taux de réalisation du secteur,

- réfection de la couverture du groupe scolaire Brossolette : 652 KF,

- et autres travaux dans diverses écoles : 3 223 KF.

S'agissant des recettes, elles atteignent 14 747 KF dont :

- 13 000 KF versés par l'Etat (Ministère de la Justice) à la Ville valant indemnité pour le transfert du groupe scolaire de l'Arsenal lié à l'extension du Palais de Justice,

- 1 574 KF du Conseil Général pour les travaux de grosses réparations dans les établissements scolaires du premier degré.

2 - Les dépenses du **secteur sport**, après l'achèvement en 1993 de la patinoire La Fayette et du gymnase des Montboucons passent de 28 339 KF à 8 963 KF. Ces travaux complètent les investissements significatifs réalisés par la Ville de Besançon en matière d'équipements sportifs au cours de ce mandat (Cercle Sportif des Invalides, Centre Equestre, gymnases Montboucons et Clemenceau, Patinoire La Fayette).

Les dépenses de ce secteur se ventilent comme suit :

* terrains d'éducation physique 688 KF
dont 175 KF pour le stade Rosemont

* salles de sports 1 962 KF
dont notamment :

- 797 KF pour le gymnase Clemenceau

- 409 KF pour le gymnase de la Malcombe

- 155 KF pour les vestiaires du stade des Prés-de-Vaux

* bassins de natation	327 KF
* patinoire (construction et achat de patins)	5 772 KF
* autres équipements de sport et jeunesse	175 KF

Les recettes augmentent de 267 KF (6 207 KF à 6 474 KF). Des subventions de la Région ont été encaissées pour le gymnase des Montboucons (1 103 KF), le gymnase Clemenceau (949 KF) et la patinoire (2 279 KF), du Département pour les terrains d'éducation physique (1 301 KF), les salles de sports (227 KF et la patinoire (363 KF), de l'Etat pour la patinoire (221 KF).

3 - Les dépenses du **secteur culturel** s'élèvent à 25 739 KF.

Il s'agit essentiellement :

* des musées dont aménagement et développement de la Citadelle : 2 375 KF Palais Granvelle - Musée du Temps : 954 KF	5 275 KF
* des bibliothèques dont 180 KF pour l'extension de la bibliothèque de la MPT de Palente, 162 KF pour l'achat d'ouvrages	563 KF
* des salles de spectacles Les dépenses augmentent de 15 274 KF compte tenu des efforts importants réalisés par la Ville en ce domaine avec la rénovation du Théâtre (17 339 KF) et du Centre Dramatique National (519 KF)	18 522 KF
* de l'animation de quartiers	202 KF
* de la vie associative, vie des quartiers dont 861 KF pour la restructuration des premier et deuxième étages de la maison de quartier Saint-Claude	1 009 KF
* du service culturel	114 KF

Les recettes du secteur culturel augmentent de 24,7 % (3 694 KF à 4 608 KF). Parmi les principales recettes, notons la récupération par la Ville des sommes engagées à titre d'avance à la SEM pour l'aménagement et le développement de la Citadelle (2 263 KF) ainsi que l'encaissement du premier acompte de la subvention de la Région pour la rénovation du Nouveau Théâtre plus connu sous l'appellation de Centre Dramatique National (800 KF).

Chapitre 904 - Equipement sanitaire et social

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	3 039 285	1 362 185	2 343 130	902 905 - 61,5 %	380 535
Recettes	1 325 700	329 731	1 015 349	41 200 - 95,9 %	288 531

Le taux de réalisation des dépenses de ce chapitre est de 66,3 %.

Les crédits consommés concernent principalement :

- * les établissements pour enfants **274 KF**
dont notamment la restructuration de la crèche des Orchamps (72 KF),
le remplacement de menuiseries extérieures à la halte-garderie de Palente (63 KF)
- * les autres équipements sanitaires et sociaux (PMI, centres sociaux...) **350 KF**
- * les cimetières **276 KF**
(dont extension du jardin d'urnes cinéraires du cimetière
de Saint-Claude : 252 KF)

Les crédits reportés en dépenses (381 KF) se rapportent essentiellement aux établissements pour enfants -125 KF- et aux cimetières -208 KF-.

Les recettes sont en forte diminution (1 015 KF en 1993 contre 41 KF en 1994), la Ville ayant encaissé en 1993 les subventions pour l'aménagement à la Malcombe de l'aire de stationnement des gens du voyage (936 KF).

Chapitre 905 - Transports et communications

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	22 364 613	31 715 355	4 718 306	26 528 654	2 683 590
Recettes	1 017 421	5 306 302	566 616	5 104 510	232 230

Les dépenses et les recettes sont réalisées respectivement à 83,6 % et 96,2 % et affichent une forte progression qui résulte des reports de crédits importants inscrits en 1994 pour l'acquisition de matériel routier par suite de retards de livraison de 2 à 4 mois sur la fourniture de véhicules commandés.

En effet, s'agissant de ce poste, 15 248 KF sur les 25 149 KF réalisés correspondent à des dépenses engagées mais non mandatées en 1993. La totalité de ces crédits a permis notamment l'acquisition de :

9 autobus standards	11 251 KF
7 autobus à gabarit réduit	7 233 KF
2 autobus articulés	3 675 KF

Les crédits affectés au renouvellement du matériel roulant (plus de 22 MF) permettent ainsi de proposer à nos concitoyens un service attractif et de qualité qui place Besançon largement en tête pour le nombre de voyages par habitant. Sur l'ensemble du mandat, 63 bus ont ainsi été acquis.

En effet, Besançon, en 1994, a reçu le prix du GART (Groupement des Autorités Responsables du Transport) pour sa politique cohérente, continue et efficace dans le domaine des déplacements et vis-à-vis du public étudiant en particulier.

En 1994, nos bus ont parcouru 5 747 000 km et ont transporté 21 882 000 passagers. Avec 184 voyages par an et par habitant, nous avons un des meilleurs ratios de France. La moyenne nationale est de 94 voyages par an et par habitant.

Les recettes s'élèvent à 5 105 KF dont 4 102 KF (4 102 052 F) correspondent aux opérations de transfert à notre gestionnaire du compte «transports publics urbains» du droit à récupération de la TVA. Il s'agit d'opérations d'ordre qu'il convient de soustraire des montants ci-dessus pour connaître les dépenses et recettes réelles du secteur, tels que ci-dessous :

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	21 877 761	27 613 303	4 231 454	22 426 602	2 683 590
Recettes	530 569	1 204 250	79 764	1 002 458	232 230

Chapitre 906 - Services industriels et commerciaux autres que transports

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	34 178 360	30 098 239	7 325 182	24 850 305	5 212 431
Recettes	26 951 902	34 650 300	71 902	34 450 300	200 000

Les dépenses de ce chapitre sont exécutées à 82,6 %. Elles concernent principalement :

- les ateliers municipaux : 1 308 KF dont 521 KF correspondent à des travaux effectués en régie. Parmi ces dépenses, s'inscrit notamment le transfert du service Espaces Verts à l'Orangerie (815 KF),

- les déchets urbains : 3 031 KF dont 2 799 KF pour le fonds de renouvellement de l'usine d'incinération des ordures ménagères,

- la cogénération du réseau de chaleur de Planoise : 20 308 KF ont été réglés au cours de l'année, soit 80,4 % des crédits prévus, 4 952 KF seront donc reportés en 1995.

L'opération cogénération de Planoise s'intègre dans un processus de maîtrise de l'énergie lancé par notre ville depuis plusieurs années et comportant divers dispositifs :

- . télégestion des chaufferies,
- . groupes électrogènes

qui ont ainsi permis de réaliser des économies de gestion substantielles comme vous le verrez lors de l'examen du chapitre 932.

Les recettes du chapitre passent de 72 KF à 34 450 KF. Elles proviennent :

- . de la levée par anticipation de la promesse de vente dans le cadre de contrats de location-vente de bâtiments industriels au profit respectivement de la SA AUGÉ DECOUPAGE de l'ensemble immobilier 1, rue Victor Sellier : 3 850 KF, et de la SA MONTS-JURA de l'ensemble immobilier 4, rue Berthelot : 2 530 KF,

- . de l'aliénation à la SCI «Le Village» d'un bâtiment industriel 10, rue Lavoisier : 1 200 KF,

- . du remboursement pour le District du capital restant dû sur emprunts réalisés initialement par la Ville pour l'aménagement de la déchetterie des Tilleroyes : 1 390 KF,

- . de l'emprunt contracté auprès du Crédit Local de France pour la cogénération du réseau de chaleur de Planoise : 25 360 KF.

Chapitre 908 - Urbanisme et habitation

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	47 011 838	54 903 588	31 297 482	38 326 722 + 22,5 %	15 042 147
Recettes	20 995 217	12 093 881	12 068 269	7 376 055 - 38,9 %	4 648 025

Les dépenses et les recettes de ce chapitre sont réalisées respectivement à hauteur de 69,8 % et 61 %.

Les principales dépenses concernent les :

- * opérations d'aménagement 33 240 KF
 - . 11 860 KF ZAC de Planoise
 - . 5 693 KF ZAC Louise Michel
 - . 3 894 KF Interventions sur les quartiers Battant et Centre-Ville
 - . 3 412 KF DSQ Palente-Orchamps

- . 2 530 KF Diverses acquisitions de terrains et bâtiments dont 900 KF immeuble «Les Fougères»
- . 2 013 KF Convention de quartier Brulard
- . 1 574 KF Parc Scientifique ENSMM
- . 1 073 KF Maître d'Oeuvre Urbaine Sociale (MOUS) quartiers conventionnés.

S'agissant de l'opération ZAC de Planoise, il convient de préciser que les bilans présentés régulièrement laissent augurer d'une clôture de cette opération au cours des prochaines années.

S'agissant de la ZAC Louise Michel, l'achèvement imminent de la troisième phase (immeuble de la Caisse d'Epargne) permettra de lancer la phase ultérieure qui devrait porter sur la réalisation d'un hôtel.

- * ensembles et groupes immobiliers 4 840 KF
 - . 2 086 KF Diverses interventions sur le patrimoine
 - . 795 KF Restructuration du Fort de Planoise
 - . 513 KF Aménagement des locaux de l'usine-relais 3, rue Violet

Les recettes essentielles proviennent :

- de cessions de terrains et de bâtiments 3 337 KF
- des subventions concernant le développement social urbain 1 669 KF

Les reports de crédits s'élèvent en dépenses à 15 042 KF ; ils concernent pour 10 858 KF les opérations d'aménagement (RHI rue de Vignier, DSQ Palente-Orchamps, convention de quartier Brulard, Parc Scientifique ENSMM, ...).

Sur 4 648 KF de reports de crédits en recettes, 3 908 KF se rapportent également aux opérations d'aménagement et sont principalement constitués par des subventions d'Etat.

Chapitre 910 - Programmes pour l'Etat, les Etablissements Publics Nationaux, etc.

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	26 163 684	11 620 846	26 105 188	9 421 009	2 125 000
Recettes	1 500 000	3 623 643	1 500 000	3 614 408	0

La participation de la Ville aux programmes nationaux se poursuit et porte principalement sur :

- Parc Scientifique ENSMM 4 500 KF

Par délibération du 28 septembre 1992, la Ville de Besançon s'est engagée à participer à cet équipement de 129 MF à hauteur de 12,5 %, soit 16,125 MF. Depuis 1992, nous avons réglé 15,5 MF à ce titre, le solde, soit 0,625 MF est inscrit au BP 1995. Au-delà de la participation susvisée, nous avons réglé depuis 1992 pour près de 2,9 MF de travaux d'accès et d'éclairage liés à cet équipement.

- Programme d'équipement de l'Université 212 KF

La commune s'était engagée à régler le montant du gros-oeuvre lié à l'extension du restaurant universitaire de la Cité Canot, soit 1 612 KF (délibération du 14 décembre 1992). La somme versée en 1994 représente le solde de cette opération.

Il s'agit donc sur ces deux programmes d'un effort important consenti par la collectivité au bénéfice de l'enseignement supérieur.

- Ligne ferroviaire Franois - Saint-Amour 2 473 KF

Le 1^{er} juillet 1991, le Conseil Municipal décidait, essentiellement par solidarité avec la Région de Franche-Comté et les départements et villes voisines plus particulièrement concernés, de participer à hauteur de 8 MF aux travaux d'électrification de la ligne SNCF Franois - Saint-Amour. Cette opération sera totalement réglée en 1995 conformément à nos engagements.

En ce qui concerne les participations pour la voie de desserte et de contournement des Mercureaux (1 195 KF), pour la voie de desserte et de contournement de la Rocade Ouest (497 KF), pour la RN 57 entre RD 75 et ZAC de Valentin (398 KF), le District a remboursé à la Ville les participations qu'elle avait payées en 1994 car désormais le cofinancement avec l'Etat des infrastructures routières est de la compétence districale (2 090 KF inscrits en recettes).

La participation de 1 500 KF versée par le Syndicat Intercommunal de l'Echangeur de Valentin (SIEV) à la Ville sera reversée en 1995 au District (délibération du 13.03.1995).

A ce chapitre, figure aussi l'achat de trois postes de radio communication (24 KF) qui ont été mis à la disposition de la Police Nationale, dans le cadre de la lutte contre la toxicomanie.

Chapitre 911 - Programmes pour les Départements, ententes inter-départementales et établissements publics

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	3 004 000	2 167 158	3 002 666	400 985	1 766 015
Recettes	0	0	0	0	0

La participation de la Ville à la construction de nouveaux locaux de l'Institut de Productique à proximité de l'ENSM est prévue à hauteur de 1 000 KF : 185 KF ont été versés en 1994, le solde a été reporté sur 1995.

Pour cette réalisation, la Ville s'est également engagée à préfinancer le produit de la vente de l'immeuble appartenant à l'ADEPA qui est un des partenaires de l'opération, soit 1 167 KF sous forme d'avance remboursable non productive d'intérêts qui représente un tiers du montant total (délibération du 26.09.1994), l'avance des deux autres tiers étant assurée à part égale par le

Département et la Région. Un premier versement de 216 KF a été effectué en 1994, 951 KF ayant été reportés sur 1995.

Chapitre 913 - Programmes pour les autres établissements publics

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	1 250 000	1 000 000	1 008 000	783 043	200 000
Recettes	0	0	0	0	0

L'aide de la Ville à l'Office Municipal d'HLM pour diverses opérations s'élève à 783 KF.

Sur 1993 et 1994, l'Office a bénéficié pour diverses opérations de participations de la Ville à hauteur de 1 241 KF.

Chapitre 914 - Programmes pour autres tiers, particuliers, associations, etc.

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	4 460 448	5 746 933	978 107	5 322 763	424 169
Recettes	0	0	0	0	0

Les aides de la Ville en faveur de ces actions portent principalement sur :

- subventions à l'immobilier d'entreprises :

* à la SICOMI BATIFRANC pour la Société DATC (500 KF), pour la Société SIBRA (150 KF), pour la Société AIR AUTOMATION (170 KF à reporter sur 1995),

- subventions à d'autres organismes :

* à l'Association «La Saint-Claude» (150 KF), à l'Association Régionale pour le Travail Social (3 433 KF pour l'implantation de l'Institut de Formation au Travail Social), au Foyer des Jeunes Travailleurs (400 KF), à l'IMP de Montfort (133 KF),

- subventions aux particuliers pour le ravalement de façades (376 KF) pour 24 dossiers subventionnés.

Il convient de signaler que depuis le début du mandat jusqu'en 1994, 1 000 KF ont été votés tandis que 828 KF ont pu être versés aux propriétaires concernés et ont ainsi permis d'intervenir sur une centaine de façades de bâtiments. La nouvelle politique engagée en mai 1993 a permis d'obtenir les résultats recherchés, accélération des mises en chantier (518 KF versés sur 1993 et 1994 qui représentent près de 3,5 MF de travaux) et effet visible sur le premier secteur notamment Grande Rue.

La politique menée participe à l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens et rend la ville plus attractive pour les touristes.

Chapitre 915 - Programmes pour les régions, les ententes interrégionales et les établissements publics régionaux

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	0
Recettes	0	0	0	0	0

Comme en 1993, la Ville a versé 2 400 KF pour la construction du Lycée Nicolas Ledoux. La participation déjà versée s'élève donc à 9 600 KF pour un engagement contractuel de 12 000 KF.

Le solde sera versé en 1995. La participation de la Ville sera donc de 20 % du coût hors taxes des travaux qui rappelés-le, se sont élevés à 60 millions. Elle montre la volonté de la Ville de Besançon de collaborer avec les grands partenaires locaux.

Chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières hors programme

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	4 369 677	6 836 481	1 905 544	6 046 486	29 000
Recettes	5 389 744	7 970 000	4 741 702	8 837 662	0

Ce chapitre retrace essentiellement des acquisitions et des aliénations de terrains et de bâtiments n'ayant pas de lien avec les programmes étudiés précédemment.

Plus de 88 % des prévisions ont vu leur réalisation au cours de l'année 1994.

Les acquisitions de terrains (742 KF) et bâtiments (2 263 KF) ont porté principalement sur :

- Terrains

- . rue de Vesoul 240 KF
- . chemin de l'Épitaphe (pour les voiries de l'ENSMM) 444 KF

- Bâtiments

- . 12 et 12 bis, avenue de la 7^{ème} Armée Américaine (immeuble appartenant à Gaz de France) 480 KF
- . 4, rue Thiémanté 175 KF
- . 37, avenue de Montjoux (immeuble appartenant aux Domaines) 450 KF

. 50, chemin de Trépillot	400 KF
. 1, rue Jean Petit	700 KF

De plus, à ce chapitre figurent les opérations d'ordre constatant les différés de paiement pour la cession de l'ensemble immobilier 6, rue Berthelot aux Epoux PERRUCHE (650 KF sur 1 300 KF) et des terrains d'emprise de la ZAC Louise Michel à la SEDD (2 400 KF sur 7 200 KF).

En ce qui concerne les recettes, les aliénations portent sur :

- Bâtiments (3 717 KF)

. Immeuble 6, rue Berthelot (à la SCI du Marché - Perruche)	1 300 KF
. Immeuble 26, rue Charles Nodier et 1, rue du Porteau (à la SAIEMB)	1 370 KF
. Immeuble 37, avenue du Montjoux (à l'Office Public Municipal d'HLM)	450 KF
. Immeuble 12 et 12 bis, avenue de la 7 ^{ème} Armée Américaine (à la Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté)	485 KF
. Immeuble boulevard Diderot (au Crédit Agricole)	103 KF

- Terrains (5 121 KF)

. Régularisation foncière pour le CHR Jean Minjot	2 157 KF
. Avenue Clemenceau (à la SCI Parc Emeraude)	419 KF
. Partie des terrains d'emprise ZAC Louise Michel (à la SEDD)	2 400 KF

Chapitre 925 - Mouvements financiers

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	195 209 296	114 861 555	192 204 434	110 384 614 - 42,6 %	4 360 300
Recettes	131 742 320	26 874 240	128 223 470	22 264 442 - 82,6 %	4 287 559

Gestion active de dette

Au cours du premier semestre 1994, le marché bancaire offrait des conditions de taux fixes jugées historiquement basses, c'est-à-dire avoisinant les 7 %. Dans le cadre de sa politique de gestion active de dette, la Ville de Besançon a profité de cette opportunité pour :

- renégocier plusieurs contrats de prêts dont le capital restant dû global s'élevait à 8 932 093,31 F aux taux fixes initiaux de 9,40 % et 9,50 %,

- réaménager un contrat de prêt de 6 982 340,93 F de capital restant dû au taux initial de 9 % et qui avait été contracté pour le financement des abattoirs.

	Dépenses		Recettes	
	1993	1994	1993	1994
- Remboursement capital restant dû suite aux renégociations de dette	45 117 536,66	8 932 093,31		
- Reprise sur recette d'investissement pour couvrir les indemnités de remboursement anticipé ou de réaménagement	945 960,00	52 367,56		
- Prêts de refinancement suite aux renégociations de dette			46 019 903,00	8 930 000,00
- Prêt de financement de l'indemnité de réaménagement du prêt abattoir				52 367,56
- Refinancement de prêts de fin d'exercice			72 608 700,00*	
	122 063 495,66	8 984 460,87	118 628 603,00	8 982 367,56

* auxquels il faut ajouter 3 391 300 F encaissés au chapitre 908.

Mouvements financiers indépendants de la gestion active de dette

Afin de suivre l'évolution du chapitre 925, il convient de comparer 1993 et 1994 sur des bases identiques. Pour cela, nous retranchons de ce chapitre les sommes inscrites au titre des diverses procédures de gestion active de dette, tant en dépenses qu'en recettes.

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	73 145 800	105 877 094	70 140 938	101 400 153	4 360 300
Recettes	13 113 717	17 891 872	9 594 867	13 282 074	4 287 559

En matière de dépenses :

* Le remboursement de la dette en capital s'élève à 91 693 KF contre 67 145 KF en 1993, soit une progression de 36,6 %.

Plusieurs éléments peuvent expliquer cette hausse :

- le niveau des taux variables et révisables qui était très bas en 1994. Pour les nouveaux prêts à échéances infra-annuelles encaissés en 1994 et ceux pour lesquels nous avons une annuité plancher, nous amortissons, de ce fait, une part de capital plus importante,

- les remboursements anticipés de capital effectués suite à la vente de bâtiments industriels, au transfert au District de la déchetterie des Tilleroyes et des véhicules et matériels du Service Incendie,

au reversement par la SNCF des surtaxes locales temporaires pour les gares Viotte et la Mouillère et au niveau très bas des taux variables en 1994, ce qui a permis d'obtenir des disponibilités par rapport aux prévisions de l'annuité de dette. La Ville s'est ainsi désendettée pour une somme de 12 383 KF, ce qui correspond à notre volonté nettement affirmée de maîtrise de l'endettement de notre ville.

Par contre, l'actualisation du capital de notre prêt en devises a été nécessaire suite à l'appréciation du DM par rapport au franc. Elle se chiffre à 407 KF contre 895 KF en 1993.

* Les opérations relatives à la dette récupérable s'élèvent à 3 114 KF et les autres mouvements de créances à 6 380 KF dont 4 102 KF de TVA sur immobilisations à récupérer.

En matière de recettes :

Suite aux opérations de renégociation de dette, nous avons contracté un emprunt de refinancement pour un montant de 8 930 KF auprès de la Caisse d'Epargne.

Une indemnité pour le réaménagement du prêt abattoir a été refinancée par emprunt pour un montant de 52 KF auprès du Crédit Agricole, banque auprès de laquelle nous avons réaménagé ce prêt.

Chapitre 927 - Financement globalisé de la section d'investissement

Conformément à la réglementation en vigueur, la section d'investissement doit être présentée en équilibre, ainsi le total des recettes réalisées doit être égal au total des dépenses effectuées. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir recours à un prélèvement sur les recettes de fonctionnement.

Il s'agit d'un mouvement d'ordre budgétaire et non d'une opération réelle, qui s'inscrit en recettes à ce chapitre et en dépenses au chapitre 930 de la section de fonctionnement.

Ce prélèvement de 103 517 313,54 F traduit la capacité d'autofinancement brut de la commune. En pourcentage, il est égal à :

$$\frac{100 \times 103\,517\,313,54}{(339\,864\,590,13 - 8\,984\,460,87^*)} = 31,3 \%$$

* Total des dépenses d'investissement - opérations de dette liées à la gestion active

Evolution du taux d'autofinancement au cours des cinq dernières années :

1990 : 30,8 %)

1991 : 30,5 %)

1992 : 32,9 %) soit une moyenne de 30,9 %

1993 : 29,0 %)

1994 : 31,3 %)

Le Ministère de l'Intérieur calcule pour sa part les recettes de fonctionnement disponibles pour financer les dépenses d'investissement ou taux d'épargne brute. Le tableau ci-dessous montre la comparaison de cet indicateur pour la même période avec la moyenne des villes de 100 000 h à 300 000 h (France Métropolitaine).

Besançon	Moyenne des villes	
1989 : 6,6 %	9,4 %)	Source Guides des ratios - Ministère de l'Intérieur
1990 : 7,3 %	10,1 %)	
1991 : 9,3 %	11,1 %)	
1992 : 9,1 %	10,3 %)	
1993 : 11,7 %	10,3 %)	Source Direction Régionale Crédit Local de France 10.3.95
1994 : 13,5 %	NC)	

L'examen de ce tableau comparatif montre que les efforts entrepris par notre collectivité en matière de gestion depuis de nombreuses années ont commencé dès 1993 à porter leurs fruits puisque le pourcentage d'épargne brute de Besançon était, au cours de cette année, supérieur à celui de la moyenne nationale. Cette évolution se concrétise également en 1994 par une forte augmentation de ce taux d'épargne brute.

Les résultats probants de l'analyse financière que nous avons menée au cours des deux dernières années ne peuvent que nous rendre confiants pour l'avenir.

2) Section de fonctionnement

Cette section retrace tant en recettes qu'en dépenses :

1) les opérations réelles,

2) les opérations indirectes (sans incidence sur la trésorerie) destinées à faire ressortir les coûts d'exploitation des services.

Les résultats globaux de la section de fonctionnement font apparaître, hors renégociation de dette, une évolution des dépenses de 1,6 %, soit un pourcentage légèrement inférieur à l'inflation constatée au cours de l'année 1994 (1,7 %), ce qui démontre de façon concrète la maîtrise de cette catégorie de dépenses. Quant aux recettes de fonctionnement, elles évoluent de 4 %, cela correspond essentiellement à la différence du montant des soldes du compte administratif intégrés au titre des années 1992 et 1993 ; rappelons que le solde de l'exercice 1992 était de 20 707 KF tandis que celui de 1993 atteignait 47 311 KF, soit + 26 604 KF.

Depuis le début du mandat, les dépenses et recettes de fonctionnement ont varié comme suit :

	Dépenses	Recettes
1990	+ 3,4 %	+ 3,2 %
1991	+ 3,3 %	+ 4,7 %
1992	+ 7,2 %	+ 7,1 %
1993	+ 2,3 %	+ 4,4 %
1994	+ 1,6 %	+ 4,0 %

Globalement, les recettes ont plus augmenté que les dépenses, c'est ce qui a permis d'améliorer notamment notre épargne brute.

Un examen plus approfondi des dépenses et des recettes sera fait chapitre par chapitre.

Chapitre 930 - Service Financier

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	168 457 886	192 870 181	160 754 268	177 343 393 + 10,3 %	7 749 842
Recettes	2 737 160	1 821 500	2 935 794	1 662 376 - 43,4 %	0

Ce chapitre enregistre en dépenses le prélèvement sur recettes ordinaires qui figure en recettes au chapitre 927 et les frais financiers résultant des emprunts (intérêts et frais divers), le capital étant imputé au chapitre 925.

Le montant des intérêts remboursés s'élève à 71 637 KF contre 75 979 KF en 1993, soit - 5,7 %. En effet, la baisse des taux d'intérêts courts termes amorcée au cours du second semestre 1993 s'est maintenue sur toute l'année 1994.

Par délibération du 9 novembre 1992, renouvelée depuis, chaque année, le Conseil Municipal a autorisé l'utilisation d'instruments de couverture du risque de taux afin de gérer, au mieux des intérêts de la Ville, la dette municipale. C'est ainsi qu'en 1992 et 1993, pour parer aux marchés financiers qui connaissaient de fortes variations, divers contrats d'échange de taux (SWAP, FRA) ont été signés.

Le but recherché était de figer un endettement initial à taux variable élevé en un taux fixe synthétique plus bas.

Pour 1994, aucun contrat d'échange de taux n'a été signé ; les marchés financiers étaient revenus plus favorables et plus stables avec des taux variables moyens compris entre 6 et 7 %.

La stratégie de la commune consiste :

- à diversifier son encours afin d'obtenir 50 % de taux fixes et 50 % de taux révisables ou variables, ce qui apporte une certaine souplesse de gestion et un partage du risque, plaçant notre collectivité dans une position favorable en matière de frais financiers, comme le suggèrent les banquiers et les spécialistes des finances locales,

- à renégocier ou réaménager les taux fixes élevés lorsque la baisse de ces taux le permet. Ainsi, si les taux fixes sont intéressants, les prêts de refinancement seront contractés en taux fixe.

Par contre, si les taux révisables sont plus attractifs, les prêts de refinancement seront réalisés en taux variables et une couverture sera recherchée sur la durée résiduelle de ces prêts. Le taux garanti par l'opération de couverture permet de figer la dette et, de ce fait, calculer les gains réels obtenus suite à une renégociation ou à un réaménagement (par exemple, les prêts n° 93.011, 93.012 et 93.013 au taux fixe initial de 11,05 %, remboursés par anticipation, ont été recontractés en PIBOR 3 mois et couverts sur 6 ans et 9 mois à un taux garanti de 6,80 %. Le coût réel du nouveau prêt est ainsi de 6,80 % + 0,40 (marge sur prêt variable) = 7,20 % au lieu de 11,05 % antérieurement.

De plus, l'index PIBOR est un taux fixé chaque jour. Dans l'hypothèse de baisse ou de hausse à court et moyen terme, il y a toujours intérêt à se couvrir pour se prémunir d'une mauvaise cotation le

jour de fixation du taux d'une de nos échéances. Au plus fort de la crise intervenue en mars 1995, suite à la baisse de parité du dollar, le PIBOR 3 mois fixé à 6,30 % le 28 février 1995 a atteint 9 % le 13 mars 1995.

Dans notre stratégie, les produits de couverture correspondent à une assurance par rapport à une analyse d'évolution probable des taux plutôt qu'à un pari de payer à chaque échéance moins cher que le taux qui serait constaté.

Le constat, sur nos opérations de couverture, encaissées ou réglées au cours de l'exercice 1994 se solde par une dépense supplémentaire de 1 620 KF (1 689 KF - 69 KF). Cette stratégie a néanmoins permis d'obtenir sur les intérêts réglés en 1994 un taux global moyen de 7,5 % (taux moyen de la dette à taux fixe 9,1 % - taux moyen de la dette à taux révisables et variables 6,6 %). Si nous n'avions pas la possibilité de recourir à des opérations de couverture, nous pourrions être tentés de contracter tous nos prêts à taux fixe, ce qui nous aurait amené, en extrapolant un taux à 9,1 %, une dépense supplémentaire nette de 8 MF.

- les frais de ligne de trésorerie sont passés de 2 648 KF en 1993 à 480 KF en 1994. Les lignes de trésorerie ont permis de répondre à des besoins ponctuels en liquidités et d'éviter l'encaissement prématuré d'emprunts à long terme,

- les recettes indirectes sont égales au déficit de ce chapitre (175 681 KF). Elles correspondent à la facturation des frais financiers aux services utilisateurs :

923 Ensembles immobiliers et mobiliers

936 Voirie

937 Réseaux communaux

Chapitre 931 - Personnel Permanent

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	392 974 309	405 500 206	391 685 975	387 070 062 - 1,2 %	
Recettes	3 566 000	33 759 000	4 736 821	28 292 621	

Si les dépenses de ce chapitre apparaissent importantes par référence aux comptes de villes de populations similaires, situation qui s'explique aisément par le fait que nous assumons la quasi-totalité des missions de service public avec notre propre personnel, c'est-à-dire en régie ; contrairement à la plupart des autres villes, il convient par ailleurs de mettre en exergue l'effort de gestion significatif appliqué en ce domaine et qui se caractérise par une diminution régulière du poids de ce poste de dépenses dans le budget municipal puisqu'il représente à présent 47,5 % des dépenses de fonctionnement (avec les sapeurs-pompiers sur une partie de l'année) contre 50,4 % au début de ce mandat.

Analysons à présent les grandes caractéristiques de notre démarche.

1) Poursuite de la maîtrise de la masse salariale

Cette action s'est poursuivie sur deux axes principaux :

- le non-remplacement d'une partie des emplois libérés à l'occasion des départs des agents,
- la limitation du recours à l'emploi d'agents non titulaires ainsi qu'aux heures supplémentaires.

Les dépenses du chapitre 931 (931.0 - Formation professionnelle et 931.1 - Rémunérations et charges) se sont élevées à 387 070 KF en 1994 (368 520 KF sans les sapeurs-pompiers professionnels, les intéressés ayant été mutés au District du Grand Besançon à compter du 1^{er} septembre 1994) contre 391 686 KF en 1993 (avec les sapeurs-pompiers professionnels sur une année).

Il est rappelé que le budget primitif 1994 s'élevait à 379 253 KF sans les sapeurs-pompiers professionnels.

Le chapitre 931 dégage donc un excédent de 10 700 KF (chiffre arrondi) permettant de financer la dépense supplémentaire de 8 100 KF résultant de la hausse de 3,8 points de la cotisation employeur à la CNRACL, dépense qui sera inscrite au BS 1995 si elle est confirmée.

* Effectifs

Les effectifs du personnel permanent de la Ville sont passés de 2 229 à 2 088 agents permanents équivalents temps complet de décembre 1993 à décembre 1994 (y compris les budgets annexes). Compte tenu du transfert de 114 sapeurs-pompiers professionnels non officiers au District du Grand Besançon, la réduction s'établit à 27 agents équivalents temps complet.

* Crédits de personnel temporaire

Les crédits de personnel temporaire hors charges -article 611- sont passés de 5 256 643 F (CA 1993) à 4 459 643 F au CA 1994, soit une diminution de 15,1 %.

* Coût des heures supplémentaires

Le coût des heures supplémentaires est passé de 2 656 000 F en 1993 à 2 469 000 F en 1994, soit une diminution de 7 %.

2) Développement des mesures de titularisation d'agents non titulaires

En corollaire à la maîtrise de la masse salariale, la titularisation d'agents non titulaires (28 agents concernés pour les années 1993 - 1994) et la constitution d'équipes d'agents polyvalents ont été développées en 1994.

3) Poursuite de la politique de redéploiement et de réorientation du personnel

Ce dispositif a concerné 19 agents en 1994.

4) La formation

Les priorités du plan de formation 1994 retenues dans le cadre des actions spécifiques à la Ville avec le CNFPT ont été :

- formation de soutien pour les personnels en cours de redéploiement (accompagnée d'un accès prioritaire des intéressés aux stages techniques),

- formation systématique aux gestes et postures de travail intégrés à la période de stage,
- formation des tuteurs CES et des maîtres d'apprentissage.

Il est rappelé que les crédits consacrés à la formation en plus de la cotisation obligatoire au CNFPT sont passés de 394 KF en 1993 à 474 KF en 1994.

En 1994, le nombre d'heures de formation s'est élevé à 34 480 heures contre 39 683 heures en 1993. On a pu constater :

* une augmentation des formations professionnelles (y compris les formations initiales d'application après recrutement) qui représentent 71 % des heures de formation (24 422 heures contre 23 277 heures),

* une diminution des cours et préparations aux concours (28 % des heures de formation) (9 561 heures contre 14 238 heures),

* une diminution des formations personnelles (1 % des heures de formation) (497 heures contre 2 168 heures).

5) Mesures en direction de publics particuliers

* *Contrats Emplois Solidarité (CES)*

Suite à la rénovation du dispositif CES en 1993, les formations pour les tuteurs ont été mises en place en 1994.

Apprentis

En application d'une loi de juillet 1992, 5 apprentis ont été accueillis dans les services municipaux en septembre 1994. Ce dispositif a été mis en oeuvre dans un but de recrutement et d'intégration dans les services.

Chantier d'insertion

En 1994, un chantier d'insertion a été mis en place avec l'Association ADDSEA. Il consiste en la rénovation des fortifications de Vauban.

6) Intensification de la politique de concertation

Parallèlement et de façon complémentaire à l'activité des organismes paritaires statutaires, plusieurs groupes de travail ont été mis en place tant sur des thèmes généraux concernant l'ensemble des services que des problèmes spécifiques.

Il s'agit essentiellement :

* *du groupe de travail absentéisme*. Il a débouché sur 49 propositions d'actions concrètes qui ont été retenues par le CTP et la Municipalité. Ils font l'objet d'une application progressive. Des résultats tangibles ont déjà été observés,

* *du groupe de travail sur l'évaluation et la notation*. Il a pour objectif de proposer des mesures tendant à rénover le dispositif actuel à l'échéance de fin 1995,

* du groupe de travail concernant l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement. Il a débouché sur la matérialisation des critères retenus et sur la mise en place de nouvelles procédures d'établissement de ces listes,

* du groupe de travail sur la nouvelle bonification indiciaire. Ses propositions ont permis à la Ville d'arrêter une position évolutive sur cette question,

* du groupe de travail éboueurs. Il s'est efforcé de dégager des propositions concernant :

- . l'évolution de l'organisation du travail de ce secteur d'activité,
- . les mesures de promotion de nature à compenser les problèmes rencontrés avec la CNRACL,
- . un suivi de carrière personnalisé concernant les agents entre 50 et 60 ans.

7) La communication interne

Au cours de l'année 1994, un guide du personnel de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale a été diffusé à tous les agents permanents en poste. Il sera remis aux agents nouvellement recrutés.

Cet important document permet à chacun de mieux connaître son environnement professionnel et son statut.

Par ailleurs, différentes mesures statutaires ont été mises en oeuvre. Il s'agit essentiellement :

- de la fin de la construction statutaire (cadre d'emplois de la Police Municipale),
- des accords Durafour (et ses conséquences sur les régimes indemnitaires),
- de la nouvelle bonification indiciaire.

Chapitre 932 - Ensemble immobiliers et mobiliers

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	38 791 227	40 674 656	38 026 326	39 605 861 + 4,2 %	1 120
Recettes	12 648 337	9 486 865	13 058 446	9 677 464 - 25,9 %	-

Ce chapitre regroupe les frais généraux et les frais d'entretien des bâtiments et véhicules municipaux.

Globalement les dépenses de ce secteur ont progressé de 4,2 %. Cette hausse modérée masque toutefois des variations hétérogènes.

On peut ainsi noter l'augmentation du poste carburants qui passe à 3 228 KF contre 3 010 KF en 1993 (soit + 7,2 %) en raison de la hausse des tarifs.

Les dépenses d'électricité et de gaz passent respectivement de 5 794 KF à 6 590 KF et de 6 994 KF à 6 240 KF. Il faut toutefois signaler que la facturation ne correspond pas toujours à l'année civile. Concrètement, on peut dire que la consommation d'électricité est en légère augmentation tandis que celle de gaz en nette diminution. En réalité, les investissements réalisés ces années dernières pour assurer la maîtrise de l'énergie, télégestion, groupes électrogènes, associés à l'adaptation permanente des contrats EDF a permis chaque année une réduction du coût des énergies malgré une augmentation des surfaces éclairées, chauffées et des tarifs.

Notre consommation annuelle est d'environ 10 000 MWH dont 4 000 MWH sur des sites équipés de groupes électrogènes ; cette mise en place a permis de souscrire un contrat de fourniture d'électricité très intéressant (0,37 F le KWH au lieu de 0,76 F au tarif normal) excepté sur une période de 22 jours où l'électricité est produite par ces groupes. La cogénération permettra de vendre à EDF à peu près le même volume d'électricité que celui utilisé par la Ville.

Le prix moyen du KWH électrique payé par la Ville de Besançon est ainsi passé de 0,67 F en 1987 à 0,62 F en 1994 malgré les hausses de tarifs EDF.

Les économies ainsi réalisées sur l'année 1994 se montent à environ 6 MF.

A titre d'information complémentaire, les dépenses d'énergie sur le patrimoine bâti représentent au compte administratif 1994, 1,8% des dépenses de fonctionnement alors qu'elles représentaient en 1987, 2,1 %. Toutes ces dispositions sont la concrétisation de la politique énergétique efficace menée par notre Ville.

Le poste assurances pour le matériel informatique et les dommages aux biens subit une hausse de 206 KF (soit + 11 %) et passe de 1 865 KF à 2 071 KF.

Ce chapitre enregistre également quelques baisses significatives qui sont toutefois à nuancer en raison de la prise en charge de certaines activités par le District.

Le poste loyers régresse de 23,6 % (soit - 783 KF) et passe de 3 319 KF à 2 536 KF. Cette variation a trois origines essentielles :

- . 340 KF de factures avaient été réglées en 1993 alors qu'elles concernaient des exercices antérieurs,

- . les locations de bâtiments pour le Service d'Incendie ont pris fin en septembre pour tenir compte du transfert de compétences au District (- 281 KF),

- . 268 KF relatifs à la location de l'ancienne patinoire figuraient dans les comptes de 1993.

Le poste entretien des bâtiments régresse de 8 % (-334 KF) et passe de 4 165 KF à 3 831 KF en 1994.

Le montant des recettes, si l'on exclut l'écriture d'ordre relative à la valorisation des travaux exécutés par la régie municipale, le remboursement des frais engagés par la Ville pour le compte du District, ressort à 4 526 KF contre 4 814 KF en 1993, mais il faut souligner qu'en 1993, la Ville avait encaissé 669 KF pour le dégrèvement des taxes foncières.

Chapitre 934 - Administration Générale

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	16 716 083	17 608 231	16 352 864	17 266 186 + 5,6 %	-
Recettes	1 034 793	3 070 995	979 153	3 846 548	-

On constate sur l'ensemble de ce chapitre une augmentation de 5,6 %.

Les dépenses de fonctionnement courant des services ne progressent que modérément.

- les fournitures de bureau : + 6,3 % (+ 37 KF),

- le téléphone : + 0,3 % (+ 8 KF) à 2 645 KF,

- les affranchissements : + 4,6 % (+ 35 KF).

Le poste loyer concernant le matériel informatique et les photocopieurs progresse de 3,3 % et se monte à 5 470 KF.

Le partenariat avec le Cabinet BOSSARD Consultants dans le cadre de l'étude menée sur les coûts des services municipaux s'est poursuivi en 1994, conformément au contrat passé (990 KF). La Ville de Besançon a également réalisé une étude avec le Cabinet FORMAT sur les logements sociaux (243 KF), étude qui a permis d'adresser un dossier au Ministre de l'Intérieur pour révision des bases de calcul de la DGF.

La prime d'assurance pour responsabilité civile régresse de 19,5 % et passe de 483 KF à 389 KF. Cette baisse résulte d'une part de la scission du contrat en deux parties Ville et Centre Communal d'Action Sociale et d'autre part du transfert du Service d'Incendie au District à compter du 1^{er} septembre 1994.

Le montant des recettes, si l'on exclut l'écriture d'ordre relative à la valorisation des travaux exécutés par la régie municipale, ainsi que le remboursement des frais engagés par la Ville pour le compte du District, ressort à 551 KF contre 979 KF en 1993.

Chapitre 936 - Voirie communale

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	13 288 748	14 096 568	13 048 501	13 873 695 + 6,3 %	-
Recettes	9 008 962	10 099 751	9 362 315	10 806 178 + 15,4 %	-

Ce chapitre enregistre globalement une hausse de 6,3 %.

- le secteur **éclairage de la voirie** communale enregistre une hausse de 7,8 % (+ 424 KF) s'expliquant en majeure partie par les décalages apportés par EDF dans le relevé de certains de ses compteurs,

- le secteur **circulation et signalisation** subit une hausse importante et passe de 987 KF à 1 752 KF cette année. Il convient toutefois de nuancer cette augmentation. En effet, certains achats de fournitures destinés au fonctionnement de la régie municipale étaient réglés en investissement. Ces achats sont désormais comptabilisés en fonctionnement (440 KF) et font l'objet d'une opération d'ordre en fin d'année visant à leur valorisation en section d'investissement.

Les autres secteurs importants de ce chapitre n'enregistrent pas de variations significatives.

Les recettes de ce chapitre, si l'on exclut l'incidence de l'opération d'ordre relative à la valorisation des travaux exécutés par la régie municipale, sont en hausse de 24,2 % (+ 414 KF), elles passent de 1 713 KF à 2 127 KF en 1994. Cette évolution résulte pour l'essentiel :

- de fluctuations imprévisibles sur les indemnités de sinistres liées aux accidents de circulation, 167 KF (+ 76 %),

- de la progression des droits de voirie, 27 % (+ 139 KF), 50 % dû à l'accroissement de leur nombre et 50 % à l'évolution des tarifs et à la création d'une recette nouvelle liée à la dépose d'affichettes,

- de l'augmentation de 58 % des recettes de travaux pour compte de tiers (+ 31 KF) par suite d'une recettes nouvelle pour enlèvement de graffiti et dépose d'affichettes sur panneaux de signalisation et mobilier urbain.

Chapitre 937 - Réseaux communaux

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	4 388 600	4 388 600	4 388 532	4 388 574	-
Recettes	2 321 000	3 421 000	2 321 166	3 420 000 + 47,3 %	-

Ce chapitre concerne d'une part les opérations comptables intervenant entre le budget annexe Assainissement et le budget principal et d'autre part les dépenses d'entretien des réseaux téléphoniques.

La redevance versée par la Ville pour l'évacuation des eaux pluviales est maintenue à 3 903 KF.

La contribution du Service Assainissement aux dépenses du budget principal s'élève à 3 420 KF contre 2 320 KF en 1993, conformément à la décision de réévaluer cette participation.

Chapitre 940 - Relations Publiques

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	8 089 465	10 270 530	7 699 315	9 285 009 + 20,6 %	766 909
Recettes	1 718 513	2 198 089	1 546 796	2 599 544 + 68,1 %	-

Ce chapitre enregistre globalement une hausse de 20,6 %.

Les principales augmentations concernent :

- le secteur **fêtes publiques et cérémonies** passe de 2 010 KF à 3 708 KF (+ 1 608 KF) compte tenu des nombreux événements qui ont marqué l'année 1994 :

- . la Coupe Davis,
- . le Bicentenaire de l'Horlogerie,
- . Besançon de fleurs en fleurs,
- . le Cinquantenaire de la Libération,
- . le Tricentenaire des Musées et des Bibliothèques.

- le secteur **élections et référendums** passe de 369 KF à 609 KF en 1994. Quatre scrutins ont été organisés en 1994, les élections européennes, les élections cantonales, les élections de la Mutualité Sociale Agricole et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs. 1993 avait vu l'organisation du seul scrutin des élections législatives.

Les autres secteurs importants de ce chapitre enregistrent des baisses :

- le secteur **autres actions d'informations** régresse de 2 666 KF à 2 341 KF, soit - 12,2 % (1993 avait enregistré le solde des dépenses concernant le championnat du monde des dirigeables),

- le secteur **Journal Municipal** passe de 1 699 KF à 1 644 KF (- 3,2 %). En 1994, la couverture de BVV est faite par l'imprimerie municipale et non plus par une entreprise extérieure, ce qui explique la maîtrise de cette catégorie de dépenses.

Les recettes de ce chapitre sont en hausse de 68,1 % et passent de 1 547 KF à 2 600 KF. Cette forte hausse s'explique par :

* les recettes des entrées à la manifestation «Besançon de fleurs en fleurs» (802 KF), manifestation particulièrement réussie et appréciée des Bisontins et habitants de l'agglomération,

* les participations reçues, pour le Cinquantenaire de la Libération, le Bicentenaire de l'Horlogerie et le Tricentenaire des Musées et Bibliothèques, de l'Etat (310 KF), de la Région (20 KF), du Département (60 KF) et du Comité Professionnel du Développement de l'Horlogerie (50 KF).

Chapitre 942 - Sécurité et Police

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	3 088 785	13 225 260	2 870 370	12 596 096	-
Recettes	1 748 775	2 687 296	2 054 488	2 394 621	-

Il convient tout d'abord avant d'analyser les variations de ce chapitre, de faire abstraction de la somme de 10 MF figurant à l'exercice 1994 et correspondant à une subvention exceptionnelle versée au District afin de faciliter sa mise en place.

Les dépenses totales passent alors de 2 870 KF à 2 596 KF en 1994.

Cette baisse trouve son origine dans le transfert de compétence du Service Incendie au District à compter du 1^{er} septembre 1994.

Le coût annuel de la fourrière véhicules pour 1994 s'élève à 1 104 KF contre 1 017 KF en 1993 (+ 87 KF).

Le secteur «protection civile» (63 KF) a enregistré les dépenses liées à la procédure de péril concernant l'immeuble 22, rue Krug.

En 1994, la Ville de Besançon a engagé 100 KF pour les travaux de mise en sécurité du site des Prés de Vaux.

Si l'on exclut le remboursement par le District de frais relatifs au Service d'Incendie engagés par la Ville, les recettes du chapitre régressent fortement de 2 054 KF à 1 297 KF (- 757 KF). En effet, en raison du transfert de compétence, les diverses subventions et participations du Service Départemental d'Incendie sont désormais versées au District.

Chapitre 943 - Enseignement

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	10 430 332	9 607 473	9 807 898	9 345 459 - 4,7 %	-
Recettes	6 815 915	9 333 279	7 050 189	7 157 431 + 1,5 %	2 300 000

Les dépenses directes régressent par rapport à l'année précédente (- 4,7 %). Afin d'analyser cette évolution, il convient d'étudier séparément les principaux secteurs qui composent ce chapitre :

Enseignement du premier degré

Ce poste affiche une progression modérée de 3,2 % (7 789 KF à 8 036 KF). Notons toutefois l'augmentation importante de la participation de la Ville aux frais de fonctionnement des établissements privés qui passe de 977 KF à 1 243 KF, soit + 266 KF (+ 27,2 %). La Ville a participé également à hauteur de 150 MF au contrat d'aménagement du temps de l'enfant.

Les recettes passent de 1 011 KF à 1 395 KF. Cette augmentation provient de la régularisation de la participation aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires demandée aux communes périphériques faisant partie du District, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 14 février 1994 (2 années scolaires).

Enseignement du second degré

Les dépenses de ce secteur ne sont plus que de 3 KF au lieu de 505 KF en 1993 en raison de l'extinction totale depuis 1994 de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des collèges.

Les recettes de ce secteur comportent un encaissement de 1 925 KF correspondant au remboursement par le District à compter de 1994 des annuités d'emprunts contractés pour les collèges par la Ville.

Le Conservatoire et l'Ecole des Beaux-Arts

Les dépenses directes de ces deux écoles passent respectivement de 285 KF à 329 KF (+ 44 KF) et de 518 KF à 265 KF (- 253 KF).

La baisse des dépenses de l'Ecole des Beaux-Arts provient du report exceptionnel sur l'exercice 1993 des crédits de subvention relatifs au fonctionnement de l'atelier de recherche et de création graphique.

Les recettes du Conservatoire baissent de 3 617 KF à 2 875 KF (- 742 KF) mais il faut noter que 1 200 KF de subventions de fonctionnement de l'Etat pour 1994 restent à réaliser en fin d'exercice.

Les élèves du Conservatoire sont originaires de Besançon à hauteur de 75 %, de l'aire districale pour 8 %, du Département pour 11 % et d'autres lieux pour 6 %.

De même, les recettes de l'Ecole des Beaux-Arts régressent de 2 433 KF à 957 KF (- 1 466 KF), étant précisé que 1 100 KF de subventions de l'Etat restent à réaliser en fin d'exercice, ce retard mis par l'Etat à honorer ses engagements financiers n'étant pas sans influence sur la trésorerie de notre collectivité.

L'Ecole des Beaux-Arts a une attractivité qui dépasse largement nos limites communales ; ainsi, sur 257 élèves, la répartition selon l'origine géographique est la suivante :

- Besançon	32 élèves	12 %
- District du Grand Besançon	10 élèves	4 %
- Département du Doubs	55 élèves	21 %

- Autres départements de la Région de Franche-Comté	50 élèves	20 %
- Autres départements y compris Outre-Mer	97 élèves	38 %
- Etrangers	13 élèves	5 %

Chapitre 944 - Oeuvres sociales scolaires

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	14 553 402	14 200 802	14 538 891	14 195 498 - 2,4 %	-
Recettes	13 295 000	12 770 000	13 096 384	12 198 467 - 6,9 %	-

Ce chapitre enregistre globalement une baisse de ses dépenses de - 2,4 % (- 344 KF).

Le secteur **restaurants scolaires** régresse légèrement de - 2,9 % (- 327 KF), l'effort portant principalement sur le coût du personnel vacataire (- 7 %) faisant suite à une réorganisation de ce secteur d'activités, dans le prolongement de l'étude financière menée en partenariat avec le Cabinet BOSSARD Consultants. Il est à noter qu'un nouveau restaurant a ouvert en 1994 à l'école maternelle Victor Hugo.

Les subventions versées à la Caisse des Ecoles et aux garderies de vacances n'ont pas évolué de façon notable.

La diminution des recettes (6,9 %) provient pour partie de la légère baisse de fréquentation des restaurants scolaires.

Chapitre 945 - Sports et Beaux-Arts

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	34 727 672	36 001 730	34 115 954	34 402 992 + 0,8 %	337 456
Recettes	14 318 577	13 733 500	13 739 305	14 110 046 + 2,7 %	67 700

Les dépenses directes de ce chapitre se répartissent à hauteur de 19,4 % (6 680 KF) dans le domaine sportif, 54,8 % (18 849 KF) pour le secteur culturel et 25,8 % (8 874 KF) pour l'Animation Socio-Culturelle et la Prévention.

Le domaine sportif

Ce secteur enregistre une hausse de ses dépenses de 13,3 % : 5 894 KF pour 6 680 KF en 1994.

Le poste «subventions versées» qui représente 81 % des dépenses, passe de 4 798 KF à 5 417 KF (+ 12,9 %). Cette progression est due essentiellement aux contrats d'objectifs pour le sport de haut niveau qui ont nécessité 3 210 KF au lieu de 2 591 KF en 1993. Les autres subventions sont au même niveau que l'année précédente.

Les crédits destinés à la rémunération du personnel vacataire sont en très légère diminution (250 KF contre 275 KF en 1993).

Les autres dépenses de gestion courante passent de 820 KF à 1 013 KF. Cette hausse (+ 193 KF) provient en grande partie du fonctionnement pour une année complète du nouvel équipement dénommé la patinoire La Fayette.

Les recettes, quant à elles, sont en nette augmentation (+ 24,2 %), 5 604 KF à 6 961 KF. Elles concernent surtout les entrées et l'utilisation des installations sportives municipales.

Ainsi, la location du Palais des Sports a accueilli de nombreux chanteurs populaires, ce qui a généré par rapport à 1993 une recette supplémentaire de 245 KF (+ 62,4 %).

L'été ayant été particulièrement chaud fin juin et tout le mois de juillet, nos recettes ont progressé de 288 KF (+ 46,4 %).

Les recettes de la patinoire ont augmenté de façon très significative, 712 KF (+ 43,1 %), ceci montre l'attrait évident de cette installation auprès des sportifs et des amateurs.

Par contre, les activités tennis marquent un fléchissement, les recettes diminuent de 19,9 % (- 65 KF).

Le secteur culturel

Si on exclut pour 1993 la subvention exceptionnelle de 250 KF pour le centenaire du Kursaal et les 573 KF de «non-dépenses» liées à la fermeture du Théâtre pour rénovation, les dépenses passent de 19 174 KF à 18 849 KF, soit une diminution de 1,7 % (- 325 KF).

Cette évolution est différente selon les secteurs d'activité.

Bibliothèques

Les dépenses sont en légère augmentation (2,8 %), elles atteignent 2 104 KF pour 2 046 KF en 1993.

Les recettes, quant à elles, progressent de 211 KF compte tenu notamment de l'augmentation des tarifs d'abonnements, de la création de tarifs différenciés : Bisontins, District, autres et de nouveaux tarifs notamment pour l'accès à la discothèque également différenciés selon la domiciliation.

Musées (des Beaux-Arts, d'Histoire, du Folklore Comtois, de la Résistance, d'Histoire Naturelle), Zoo, Aquarium

Les crédits ordinaires destinés à ce secteur passent de 1 875 KF à 1 492 KF (- 383 KF).

Ce secteur a en outre bénéficié de 273 KF imputés au sous-chapitre 940.31 «Fêtes et Cérémonies» pour l'organisation du Bicentenaire de l'Horlogerie.

Citadelle

En ce qui concerne la Citadelle, sa gestion a été confiée à une SEM en juillet 1994. De ce fait, la comparaison avec l'année précédente ne peut être faite. Nous retrouvons en dépenses le reversement à la SEM Citadelle des loyers perçus à compter du 1^{er} juillet 1994 (222 KF) et en recettes le remboursement par la SEM Citadelle des dépenses réglées par la collectivité pour son compte durant cette même période (361 KF).

Musique municipale

Les crédits alloués à l'Harmonie Municipale (113 KF) et à la Batterie Fanfare des Sapeurs-Pompiers (70 KF) se maintiennent au même niveau qu'en 1993.

Ceux impartis à l'Orchestre de Chambre connaissent un léger tassement (1 105 KF à 970 KF). Cette situation résulte notamment d'une modification de la rémunération calculée au service fait alors qu'auparavant la rémunération était forfaitaire.

Salles de spectacles

Ce poste regroupe les activités du Théâtre, de l'Espace Culturel de Planoise, du Centre Dramatique de Franche-Comté et du Kursaal.

En excluant la subvention exceptionnelle versée en 1993 au Kursaal pour la célébration du Centenaire (250 KF), les dépenses passent de 10 328 KF à 9 721 KF (- 607 KF). Cette diminution provient essentiellement de la fermeture du Théâtre pour rénovation. En effet, les crédits destinés à l'Espace Culturel de Planoise (4 044 KF), au Centre Dramatique de Franche-Comté (1 471 KF) sont au même niveau que l'année précédente.

Autres activités culturelles

Sous cette rubrique, sont regroupés d'une part les subventions versées aux sociétés culturelles (1 959 KF à 2 003 KF en 1994, soit + 2,2 %) et d'autre part les crédits destinés au «Service Culturel» (57 KF à 85 KF) et à l'atelier audiovisuel (193 KF à 86 KF en 1993 ; les crédits étaient plus importants du fait de la réalisation du film «une symphonie fantastique» avec la participation de l'Institut Pasteur Mérieux).

Vie associative - Vie des quartiers

Les dépenses de ce secteur sont au même niveau que l'année précédente (1 813 KF). L'essentiel des dépenses correspond aux subventions versées à diverses associations (502 KF), au Centre International de Séjour (724 KF) ou à l'organisation de la manifestation «Besançon Ville Ouverte aux Jeunes» (336 KF).

Je rappellerai que j'ai tenu, en 1994, 8 réunions dans les différents quartiers de la ville.

Animation Socio-Culturelle - Prévention

Les actions d'animation et de prévention dans les quartiers ont généré 8 874 KF de dépenses directes pour 8 225 KF en 1993 (+ 649 KF, soit + 7,9 %). L'évolution des crédits consacrés à ce secteur sensible témoignent de l'intérêt que nous portons aux problèmes rencontrés par les jeunes dans nos quartiers.

Cette progression découle principalement :

* de la prise en charge par la Ville des activités «enfance jeunesse» sur les quartiers Acacias (440 KF) et Amitié (445 KF) auparavant placés sous la responsabilité du Centre Communal d'Action Sociale. Ce transfert de compétence s'est accompagné d'une réduction de la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (chapitre 955.0) calculée sur le coût de ces activités en 1993,

* du versement d'un premier acompte de 150 KF selon la convention passée avec l'Atelier d'Art Public ILO YARA au titre de «l'accompagnement culturel de la réhabilitation de la cité de la Grette» sur le thème de l'histoire, la mémoire et l'image du quartier. Le coût de cette opération s'élèvera à 300 KF.

De plus, il faut souligner qu'en 1993, la Ville avait réglé le solde (116 KF) du diagnostic pour la sécurité à Besançon et reversé la participation de l'Etat sur les crédits DSU de 166 KF sous forme de subventions exceptionnelles aux associations promotrices des actions d'accès des détenus à la bibliothèque, de développement du chantier d'insertion du Loutelet et de l'Association Espoir - Drogue, la part de la collectivité pour ces actions s'étant élevée à 226 KF.

En ce qui concerne les recettes, elles passent de 2 124 KF à 1 643 KF. Cette diminution provient notamment du retard dans le versement de subvention de l'Etat ayant trait au contrat de ville et du versement direct aux associations de nombreuses participations ou subventions concernant également le contrat de ville qui, en 1993, transitaient par notre collectivité.

Toute l'action menée dans le cadre du Développement Social des Quartiers faisant l'objet d'un rapport particulier, vous sera détaillée au cours de cette même séance.

Chapitre 951 - Service sociaux sans comptabilité distincte

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	31 358 427	34 177 989	31 335 440	32 147 060 + 2,6 %	0
Recettes	38 639 937	40 055 032	38 775 549	38 690 177 - 0,2 %	59 372

Frais communs

Ce sous-chapitre permet d'individualiser le coût des conciergeries des centres sociaux faisant partie des opérations de liaison Ville-CCAS. Les subventions allouées par la Ville diminuent de 2,6 % compte tenu d'une meilleure maîtrise de la masse salariale. Les recettes qui correspondent aux recouvrements de traitement du personnel mis à la disposition du Centre Communal d'Action Sociale par la Ville, aux locations des immobilisations et aux charges d'entretien diminuent sensiblement au même rythme que les subventions et pour les mêmes raisons, soit - 2,4 %.

Service Municipal d'Hygiène

Ce secteur connaît une diminution de 2,6 % due principalement à la baisse des dépenses d'impression qui passent de 121 KF en 1993 à 40 KF en 1994.

Les subventions aux associations pour la surveillance de la qualité de l'air et pour la prévention de la pollution atmosphérique ont été maintenues à leur niveau 1992 et 1993, soit 68 KF.

Les recettes ont doublé suite notamment à l'augmentation du nombre d'ouvrages vendus, 14 KF en 1993 et 81 KF en 1994.

Le produit lié aux désinfections passe de 65 KF en 1993 à 70 KF en 1994.

Ambulances

Les dépenses et les recettes sont en forte diminution et passent respectivement de 68KF à 15 KF et de 48 KF à 15 KF. Depuis le 1^{er} janvier 1994, ce secteur est de la compétence du District.

Services Enfants

Les opérations de ce sous-chapitre retracent :

- les subventions versées par la Ville dans le cadre des opérations de liaison Ville-CCAS pour les crèches collectives, les haltes-garderies et les crèches familiales ; elles sont en augmentation de 4,6 %. Cette hausse est compensée par le Centre Communal d'Action Sociale lors du recouvrement des charges de traitement pour le personnel de la Ville mis à disposition du Centre Communal d'Action Sociale,

- les différents programmes du contrat enfance 0 à 6 ans, avec :

Antenne Petite Enfance

La participation de la Ville au fonctionnement de la halte-garderie micro-crèche gérée par l'Association «Antenne Petite Enfance» au 12, rue de la Famille s'élève à 513 KF en 1994. Le recouvrement de recettes qui correspond à des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales est de 299 KF dont 33 KF pour le solde 1993 et 266 KF d'acompte pour 1994 ; le solde sera encaissé en 1995.

Baobab

Compte tenu des régularisations opérées en 1994, cette structure pour 1993 a reçu pour le fonctionnement de ce lieu d'accueil parents-enfants sis au 3, rue Renan, une participation de la Ville de 37 798 F et une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de 21 545 F.

Pour 1994, la participation versée par la Ville est de 145 KF et la Caisse d'Allocations Familiales nous a versé un acompte de 74 KF, le solde 1994 sera encaissé en 1995.

Relais assistantes maternelles

La Ville participe pour un montant de 112 KF au fonctionnement du «relais assistantes maternelles» sis au 27, rue Claude Pouillet, géré par la Mutualité du Doubs ; la Caisse d'Allocations Familiales nous a versé un acompte de 57 KF sur la subvention due au titre de 1994. Le solde sera encaissé sur l'exercice 1995.

Maison Verte

L'ouverture de cette structure installée à l'Hôtel Jouffroy, rue du Grand Charmont qui est un lieu de paroles permettant de résoudre les relations conflictuelles parents-enfants, a eu lieu le 1^{er} décembre 1994. La Ville a donc participé à son financement pour un mois de fonctionnement, soit

28 958 F et la Caisse d'Allocations Familiales versera à la Ville, en 1995, une subvention d'un montant de 16 506 F au titre de l'année 1994.

Service Médical des nuits et des dimanches

La subvention versée à l'Association des Urgences Médicales de Besançon est restée identique à celle de 1993 (33 KF).

Centres Sociaux

Les subventions versées par la Ville pour les centres en économie sociale et familiale dans le cadre des opérations de liaison Ville-CCAS diminuent de 4,8 %, soit un pourcentage sensiblement égal à celui des recettes des locations des immobilisations et des traitements (- 3,7 %).

Cimetières

Les dépenses de ce secteur (129 KF) diminuent de 8,7 %. En effet, l'application de la loi du 8 janvier 1993 à compter du 1^{er} mars 1994 met fin au régime du monopole communal des Pompes Funèbres. Toute entreprise ou association de pompes funèbres réglementairement habilitée par la Préfecture, peut désormais intervenir sur la commune. De ce fait, le reversement pour fossoyage aux Pompes Funèbres Générales n'existe plus.

Les recettes (1 478 KF) sont en augmentation de 15,3 % et correspondent à une forte progression des concessions : 873 KF en 1993, 1 144 KF en 1994.

Pompes Funèbres

Les recettes passent de 348 KF à 462 KF en 1994. Leur augmentation de 32,5 % correspond à la perception d'une nouvelle «taxe sur les convois, inhumations et crémations» (216 KF). Par contre, à compter du 1^{er} mars 1994, date de fin du monopole (voir paragraphe précédent), la commune ne perçoit plus de redevance de concession du Service Extérieur des Pompes Funèbres, 191 KF perçus en 1993 et 65 KF en 1994.

Chapitre 952 - Hygiène et protection sanitaire

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	132 620	131 820	119 714	130 378 + 8,9 %	0
Recettes	279 760	330 000	151 306	384 580 + 154,2 %	0

Ce chapitre retrace l'activité du service de la Médecine du Travail auquel incombe la surveillance médicale du personnel de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale.

Les dépenses correspondant aux produits pharmaceutiques sont en hausse (22 KF en 1993, 36 KF en 1994) tout comme les honoraires médicaux (20,8 KF en 1993, 24,5 KF en 1994). Il en est de même des dépenses liées aux abonnements (2,5 KF en 1993, 6,4 KF en 1994).

Pour 1994, l'augmentation des recettes, + 54,2 %, correspond au paiement par le Centre Communal d'Action Sociale du deuxième semestre 1993 réglé en janvier 1994 pour les visites médicales de son personnel. Hormis ce retard de paiement, les recettes auraient progressé de 8,2 %.

Chapitre 955 - Aide sociale

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	62 252 645	63 591 463	61 827 349	63 366 045 + 2,5 %	0
Recettes	2 163 781	1 913 781	2 238 152	2 298 434 + 2,7 %	0

Ce chapitre enregistre une hausse des dépenses de 2,5 % due à une augmentation de la participation de la Ville aux dépenses d'aide sociale à la charge du Département passant de 18 843 KF en 1993 à 21 050 KF en 1994 (+ 11,7 %). Cette hausse importante de notre participation versée au Département constatée au cours de l'exercice 1994 fait suite à des augmentations similaires imposées à notre collectivité depuis de trop nombreuses années.

En effet, au cours des 5 dernières années, de 1989 à 1994, c'est une augmentation de 80,3 % du contingent d'aide sociale, soit + 9 376 F que nous avons dû intégrer dans nos dépenses.

Il est à noter que la participation de la Ville de Besançon représente en ce domaine 31,7 % de la participation des communes du Doubs alors que la population bisontine représente 23,9 % de la population du Département.

La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale pour les services généraux passe de 38 536 KF en 1993 à 38 056 KF en 1994. A ce budget primitif 1994, la prévision des crédits avait été diminuée de 1 400 KF suite au transfert de la gestion des centres de loisirs «Acacias» et «Amitié» à la Ville (voir chapitre 945). Par contre, une subvention complémentaire de 600 KF a été votée au budget supplémentaire. En effet, les crédits votés au budget primitif se révélaient insuffisants pour assurer la poursuite du paiement de l'allocation municipale d'insertion par le logement ; le nombre des ayants-droit a dépassé les prévisions.

Par contre, les dépenses d'aide sociale aux chômeurs baissent de 2,3 % après une progression de 20,2 % en 1993 et celle aux travailleurs de 21,3 %. Deux subventions exceptionnelles accordées en 1993 n'ont pas été reconduites en 1994. L'augmentation des recettes de 2,7 % est justifiée par le fait que les remboursements effectués par CNASEA pour les cotisations patronales relatives aux Contrats Emplois Solidarité passent de 2 238 KF en 1993 à 2 284 KF en 1994.

Chapitre 961 - Intervention économiques générales

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	6 354 885	6 633 330	5 832 722	6 017 546 + 3,2 %	112 500
Recettes	2 226 723	1 325 000	1 289 285	1 622 907 + 25,9 %	150 000

Expansion économique régionale

Les dépenses de ce secteur restent stables (+ 2 %).

Nous remarquons :

- l'augmentation des subventions accordées aux associations d'aide au travail (1 564 KF en 1993 ; 1 630 KF en 1994) + 4,3 %, avec notamment une forte progression des subventions accordées à la Mission Locale pour son fonctionnement (620 KF contre 538 KF, + 15 %) et pour le Fonds Mutualisé de Formation des Contrats Emplois Solidarité (347 KF contre 310 KF, + 12 %),

- le versement de subventions de fonctionnement aux régies de quartier de «Chaillot - Fontaine-Ecu» et «Clairs-Soleils» pour 385 KF,

- la cotisation au Conseil des Communes du Grand Besançon a fait l'objet de versements sur 1993 et 1994, respectivement à hauteur de 606 KF et 61 KF. Le District étant créé, cette association ayant parfaitement rempli sa mission est dissoute depuis le 11 avril 1995,

- les subventions accordées par la Ville aux organismes de formation à caractère économique : BREF - CREDES - CIDERES sont reconduites à leur niveau de 1993 (76 KF). Les aides à la formation de créateurs d'entreprises et à l'organisation de congrès passent de 145 KF en 1993 à 101 KF en 1994. La subvention de 60 KF versée en 1993 à l'Institut de Promotion Commerciale (IPC) de l'Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Orfèvrerie n'a pas été reconduite en 1994, l'IPC ayant été dissout.

Les participations versées pour le fonctionnement des aérodromes sont en augmentation :

- . Dole - Tavaux (269 KF en 1993 ; 272 KF en 1994) + 1,1 %

- . Besançon - La Vèze (83 KF en 1993 ; 206 KF en 1994) + 48,2 %. Cette augmentation résulte de la construction d'un hangar et de l'aménagement de la piste.

Les recettes de ce secteur passent de 799 KF à 293 KF, soit - 506 KF.

Il convient de rappeler que les remboursements de salaires pour le personnel mis à la disposition de la Mission Locale pour l'Emploi sont encaissés au chapitre 931 et non plus au 961, en 1994 cette recette représentait 979 KF.

De plus en 1994, le Conseil Régional de Franche-Comté a versé des subventions pour la rémunération de trois correspondants «Emploi - Formation» (262 KF). Il en est de même pour la Caisse d'Allocations Familiales qui a versé une subvention (30 KF) pour les régies de quartier.

Atelier d'Urbanisme

Les dépenses augmentent de 6,5 %. L'augmentation résulte du seul poste «autres fournitures» qui passe de 11 KF en 1993 à 17 KF en 1994.

Aucune recette pour ce chapitre ; les recettes enregistrées en 1993 correspondaient au bilan de clôture de la ZI des Tilleroyes.

Activités des syndicats de communes

Les dépenses de ce secteur passent de 865 KF à 830 KF, soit - 4 %.

Cette diminution s'explique par une baisse des frais de fonctionnement du Syndicat Mixte «aire industrielle de Besançon-Ouest». En outre, la Ville n'a pas versé de participation au Syndicat Mixte des «Espaces Industriels» (cette avance n'était versée qu'en cas de besoin du Syndicat).

On enregistre une hausse importante des recettes (246 KF en 1993 ; 1 301 KF en 1994).

Elle correspond au versement de la part communale de taxe professionnelle encaissée par la commune de Chemaudin pour 1993 et 1994 (650 KF pour 1993 et 651 KF pour 1994).

La part revenant à Besançon sur la taxe professionnelle 1994 encaissée par la commune de Chalezeule s'élève à 296 KF, cette somme a été perçue début 1995.

Tourisme

Les dépenses augmentent de + 8,4 % (1 820 KF en 1993 ; 1 972 KF en 1994).

En 1994, une action unique a été engagée pour 190 KF (plan axonométrique).

La subvention versée à l'Office du Tourisme reste la même qu'en 1993 (1 531 KF).

En recettes, la redevance d'exploitation du petit train touristique (29 KF) pour l'année 1993 a été encaissée en 1994. Celle de 1994 le sera sur 1995.

Chapitre 964 - Interventions socio-économiques

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	51 000	72 000	45 540	61 670 + 35,4 %	0
Recettes	0	0	0	0	0

A ce chapitre figurent les participations versées au Centre d'Amélioration du Logement du Doubs (CAL) pour la mise en oeuvre du dispositif de recouvrement de loyers pour les logements du 69, rue Battant et du 2, rue Thiémanté. La participation 1993 pour le 2, rue Thiémanté a été mandatée en 1994.

Chapitre 965 - Domaine productif de revenus

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	3 549 480	3 211 435	3 463 951	3 111 415 - 10,2 %	0
Recettes	16 501 270	15 753 416	18 710 043	16 104 396 - 13,9 %	0

Ce chapitre enregistre une baisse sensible des dépenses et des recettes, respectivement - 10,2 % et - 13,9 %. L'analyse ci-après des différents sous-chapitres explique ces variations.

Autres bâtiments locatifs

La redevance d'occupation pour l'exploitation de la station hydrominérale de Besançon - La Mouillère passe de 425 KF en 1993 à 439 KF en 1994, soit 3,3 % d'augmentation.

Les locations des immobilisations augmentent légèrement (2 509 KF en 1993 ; 2 606 KF en 1994).

Le loyer de la caserne de gendarmerie de la Combe Saragosse n'a été encaissé que pour trois trimestres (529 KF en 1994 et 705 KF en 1993).

Bâtiments secteur Battant

La hausse des rentrées de loyer est liée au fait que dorénavant, il n'y a plus de décalage d'encaissement des loyers comme les années précédentes ; les titres de recettes émis en début de période de location sont maintenant produits à terme échu.

Bâtiments industriels

- *Usine Relais 3, rue Violet*

La pépinière accueille des entreprises pour une durée de 2 ans. Les loyers pratiqués pour la deuxième année d'installation sont supérieurs à ceux de la première année. En 1994, la hausse des recettes tient au fait que les concessions arrivant en deuxième année sont plus importantes : 187 KF en 1993 ; 219 KF en 1994.

- *Société Clean Way*

Cette société a résilié le contrat de location avec promesse de vente, ce qui a amené la Ville à émettre en 1993 un titre de recette du montant de l'indemnité de résiliation, soit 1 662 KF.

Des titres de recette de 226 KF ont été émis en 1994 pour l'indemnité d'occupation, relatifs à la période du 1^{er} décembre 1993 au 22 avril 1994 et pour le droit au bail.

Bâtiments industriels - Option TVA

Figurent à ce sous-chapitre les loyers des Sociétés BOURGEOIS, SM2E, GONCKEL et AUGÉ-DECOUPAGE. Les bâtiments occupés anciennement par la Société ASSITECH (mise en liquidation judiciaire par jugement en date du 12 novembre 1992) au 41, chemin de Valentin sont en

attente d'être utilisés par la Ville et ceux du 4, rue Berthelot ont été cédés en 1994 à la Société Monts-Jura qui en était locataire.

L'encaissement de recettes de ces deux derniers sous-chapitres se décompose comme suit et laisse apparaître une forte baisse de recettes compensée par une diminution correspondante de notre dette pour ce qui concerne l'opération Monts-Jura.

	1993	1994
Etablissements BOURGEOIS	427 714 F	427 911 F
SME2	1 290 048 F	1 321 866 F
GONCKEL	102 075 F	102 074 F
Monts-Jura	828 336 F	bâtiment vendu
AUGE-DECOUPAGE	975 800 F	975 800 F
IEN	76 311 F	102 033 F
ASSITECH	179 199 F	en attente d'être occupé
CLEAN WEAY	2 169 481 F (dont 1 661 730 F : indemnité)	226 255 F
Usine Relais	186 584 F	219 063 F
Total	6 235 548 F	3 375 002 F
Variations	- 45,9 %	

Voirie et parkings

La baisse des dépenses de ce chapitre trouve ici son explication ; en effet, en ce qui concerne le secteur du stationnement payant, les charges de gestion payées à Via-Stationnement diminuent de 410 KF mais pour connaître la régression exacte de cette dépense, il convient de prendre en considération les reversements à l'arrêté des comptes 1993 et 1994 des trop-perçus sur les avances trimestrielles, à savoir :

* avances trimestrielles versées en 1993	2 953 KF
* charges d'exploitation en 1993	- 2 938 KF

solde créditeur	15 KF
* avances trimestrielles versées en 1994	2 543 KF
* charges d'exploitation en 1994	- 2 226 KF

solde créditeur	317 KF

Nous pouvons ainsi constater que le coût de la prestation du stationnement payée à Vis-Stationnement passe de 2 938 KF en 1993 à 2 226 KF en 1994, soit une diminution de - 24,2 %,

d'importants contrats de crédit-bail souscrits pour l'acquisition de matériel (horodateurs) étant arrivés à échéance en 1993.

La taxe sur les emplacements publicitaires reste stable : 67 KF en 1993 et 64 KF en 1994.

Les droits de stationnement de surface passent de 6 238 KF en 1993 à 6 697 KF en 1994, soit + 7,4 % d'augmentation.

Chapitre 968 - Services agricoles, industriels, commerciaux gérés directement, concédés ou affermés

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	86 484 791	96 058 743	84 271 682	89 878 241 + 6,7 %	271 665
Recettes	118 301 637	122 524 483	120 584 470	121 738 762 + 1 %	2 912 233

Ordures ménagères et déchets urbains

Les dépenses de ce secteur augmentent de 14,4 %. Elles correspondent notamment :

- à la location (depuis fin 1993) de conteneurs à déchets auprès d'un fournisseur (Plastic Omnium) au lieu de les acheter comme précédemment (135 KF en 1993 ; 749 KF en 1994), cette formule s'avérant plus intéressante en terme de gestion,

- à l'augmentation du poste «charges des services concédés» (+ 8 %) qui est due à la mise en conformité de l'usine d'incinération pour le traitement des poussières (à partir de juillet).

Les recettes augmentent de 3,8 %. Ce sont principalement :

- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui passe de 28 904 KF à 30 301 KF, soit + 4,8 %,

- la recette de la vente de chaleur produite par l'usine d'incinération qui diminue de 1,7 %, soit 6 313 KF en 1993 et 6 207 KF en 1994, en raison de la baisse du prix de rachat de la chaleur,

- les recettes liées à l'incinération des déchets professionnels qui progressent de 15,2 % (2 334 KF en 1993 ; 2 688 KF en 1994) ; cette année enregistre 13 mois de facturation au lieu de 12 l'an dernier ; en tenant compte de ce décalage, l'augmentation réelle est de 7,2 %,

- le produit de l'enlèvement des déchets non ménagers qui augmente de 2 %, soit 3 489 KF en 1993 et 3 557 KF en 1994,

- la participation des communes voisines pour l'enlèvement et l'incinération de leurs ordures ménagères qui passe de 1 140 KF en 1993 à 1 312 KF en 1994 (+ 15,1 %),

- la redevance pour la location des conteneurs et la contribution pour le remplacement des récipients incendiés ou disparus qui passent de 4 626 KF en 1993 à 4 498 KF en 1994 (- 2,8 %).

La collecte des ordures ménagères s'est faite dans certains quartiers au rythme bi-hebdomadaire au lieu de tri-hebdomadaire, ce qui a nécessité moins de conteneurs mais des conteneurs de plus grande capacité. Le prix de location lorsque l'augmentation de capacité existait a été maintenu au prix antérieur, d'où une légère diminution constatée.

Le service rendu aux habitants est donc resté identique, sans augmentation de coût pour l'utilisateur.

Collectes sélectives

Les dépenses augmentent de 32,1 % (273 KF contre 207 KF en 1993) et les recettes progressent de 22,9 %, elles passent de 180 KF à 221 KF cette année.

Les dépenses concernent le traitement des déchets toxiques (accueil, tri, traitement).

Les recettes sont liées à une opération ponctuelle (opération GLOUTOX - subvention ADEME) et à la vente de matières premières, essentiellement du verre, dont les tarifs sont en augmentation.

Déchetteries

Le District du Grand Besançon assure la «compétence déchetterie» depuis le 1^{er} janvier 1994. C'est pourquoi les dépenses régressent de 87,6 % et les recettes de 78,6 %. Les dépenses réglées en 1994 (341 KF) correspondent à des actions menées en décembre 1993 (222 KF) et à la cotisation 1994 à l'Ascomade. Les recettes correspondent aux dépôts effectués en 1993.

Centre de dépôts

Ce sous-chapitre enregistre une baisse des recettes de 47,6 %. La facturation du deuxième semestre 1994 du dépôt des Andiers a été effectuée début 1995.

Transports publics

Les frais de transport des élèves domiciliés à plus de 5 km de leur établissement scolaire sont compensés par la DGD (chapitre 970) complétée par une subvention du Département.

A noter que les dernières dispositions arrêtées par le Conseil Général du Doubs en matière de transport des élèves domiciliés entre 3 et 5 km de leur établissement scolaire entraîneront une diminution significative de sa participation à compter de 1993 par rapport à celle des années antérieures. La perte annuelle pourrait atteindre 400 à 500 KF.

Emploi du versement-transport

La cotisation versée par les entreprises de plus de 9 salariés au titre du versement-transport s'est élevée à 57 531 KF contre 54 724 KF en 1993, soit + 5,1 %. Ce pourcentage très supérieur à l'inflation constatée en 1994, constitue parmi d'autres un indicateur positif de la situation économique sur le territoire de notre commune.

Outre les opérations d'investissement en matière de matériel de transport, le versement-transport permet de :

- participer aux charges du service des transports urbains pour un montant de 42 389 KF en 1994 contre 39 299 KF en 1993,

- rembourser l'emprunt pour le renouvellement du parc autobus, soit 4 168 KF en 1994 contre 4 241 KF en 1993,

- reverser 418 KF à diverses administrations et entreprises logeant ou transportant leur personnel.

La Ville a également participé à l'équilibre du compte d'exploitation des transports urbains sur ses fonds propres à hauteur de 12 839 KF en 1994 contre 13 585 KF en 1993.

Parkings

1) Parking de la Mairie

Depuis son ouverture officielle le 1^{er} janvier 1992, la fréquentation de ce parking est en augmentation constante.

La fréquentation moyenne mensuelle (mouvements horaires) a évolué comme suit :

1992 : 14 130

1993 : 14 129

1994 : 17 324

Le nombre d'abonnés est passé de :

1992 : 169

1993 : 258

1994 : 307

L'on a maintenant atteint le nombre maximal d'abonnés défini par la Commission Transports-Stationnement.

Dès l'origine, ce parking a fonctionné de 7 heures à 7 heure du matin, du lundi au jeudi et de 7 heures à 2 heures du matin les vendredi, samedi et veilles de fêtes.

Afin de s'adapter aux besoins des usagers, ce parking, depuis le 20 mars 1995, est ouvert en permanence.

a) Dépenses

Les loyers versés à Flobail passent de 3 749 KF en 1993 à 4 499 KF en 1994. Ils font l'objet de deux contrats de crédit-bail :

- l'un concerne les travaux d'aménagement avec prise d'effet au 1^{er} janvier 1992 pour une durée de 20 ans. Pour ce contrat, la Ville avait souhaité régler des loyers forfaitaires progressifs pour les trois premières années (1992 : 3 MF ; 1993 : 3,5 MF ; 1994 : 4 MF). L'évolution favorable des recettes 1993 destinées à couvrir les charges du parking a permis de passer en loyer réel dès le 1^{er} janvier 1994. Le coût final des travaux a été arrêté définitivement en 1994, ce qui a permis de déterminer l'assiette financière de calcul des loyers. Le passage en loyer réel et la détermination de la nouvelle assiette financière expliquant la hausse du loyer 1994,

- le second est relatif aux travaux d'économie d'énergie ; il a débuté le 1^{er} mars 1993 pour une durée de 10 ans.

Un contrat de gérance est passé avec Via-Stationnement pour assurer l'exploitation et la promotion du parking de la Mairie. Une rémunération de 1 660 KF a été versée au gestionnaire au titre de 1994 contre 1 428 KF en 1993 (en 1993, cette rémunération a été versée sur 11 mois contre 13 mois en 1994).

b) Recettes

Les droits de stationnement versés par Via-Stationnement s'élèvent à 2 603 KF en 1994 contre 1 859 KF en 1993.

Cette augmentation est le résultat de l'action promotionnelle mise en place par Via-Stationnement.

2) Parking Allende

a) Dépenses

Une subvention d'équilibre d'un montant de 487 KF a été versée à la Société Via-Stationnement pour assurer la gestion de ce parking.

b) Recettes

Les participations des commerçants et administrations aux frais de gestion de ce parking s'élèvent à 285 KF.

Une étude est actuellement menée pour faciliter une meilleure utilisation de ce parking dont la situation géographique favorable (proche d'une ligne de bus et d'une surface commerciale) n'a pas été pleinement utilisée à ce jour.

La Société Via-Stationnement nous a également reversé un boni de fonctionnement de 3 KF.

Les recettes progressent de 2 % et couvrent 59 % des dépenses 1994.

3) Parking des Remparts Dérasés

Recettes

La redevance perçue pour le parking des Remparts Dérasés dont la gestion a été confiée sous forme de concession à GTM Entreprises jusqu'en 2002, se chiffre à 151 KF en 1994 contre 140 KF en 1993.

Abattoirs

Les tonnages d'animaux abattus en 1994 sont inférieurs à ceux de 1993 (12 530 tonnes en 1994 ; 13 256 tonnes en 1993) alors qu'il était prévu, au moment de l'élaboration du budget 1994, un tonnage de 13 600 tonnes. Ce fléchissement constaté dans l'activité de l'abattoir de Besançon est également vérifié dans les autres établissements similaires français. Il est essentiellement dû à une concurrence étrangère plus forte et aux changements de gestion appliqués par les grandes surfaces commerciales qui se sont dotées d'abattoirs privés de grande capacité.

Dans ce contexte défavorable, il est juste de signaler que l'abattoir de Besançon se comporte relativement mieux que ses concurrents régionaux.

On constate, cette année encore, des retards dans l'encaissement de la subvention d'allègement du fonds national des abattoirs. Il reste à percevoir :

- le solde pour 1993, soit 716 KF,
- la subvention 1994, attendue pour 410 KF.

Chapitre 970 - Charges et produits non affectés

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	1 672 702	2 706 794	1 618 433	2 473 483 + 52,8 %	0
Recettes	222 423 345	250 902 730	223 854 055	252 379 647 + 12,7 %	0

Dépenses

Celles-ci augmentent de 52,8 % et se ventilent de la manière suivante :

- le montant des titres de recettes annulés passe de 553 KF en 1993 à 810 KF en 1994, augmentation qui s'explique par l'annulation d'un titre de recettes pour non-réalisation d'aires de stationnement d'un montant de 420 KF,

- les admissions en non-valeurs augmentent de 22,7 % (541 KF en 1993 ; 664 KF en 1994), ce dernier montant restant toutefois faible par rapport au montant des titres de recettes émis en 1994 puisqu'il est de l'ordre de 1 %,

- de plus, la provision constituée pour pallier les risques financiers inhérents aux garanties d'emprunts accordées par la collectivité, notamment aux associations, passe de 500 KF en 1993 à 1 000 KF en 1994.

Recettes

Elles progressent de 12,7 %.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

Depuis 1994, le régime de la DGF est profondément modifié avec la loi du 31 décembre 1993 portant réforme de cette dotation.

Elle est désormais divisée en une dotation forfaitaire et une dotation d'aménagement.

* La dotation forfaitaire regroupe en une dotation unique :

- les trois dotations du tronc commun de l'ancienne DGF (base, péréquation, compensation),
- la garantie de progression minimale,
- la dotation villes-centres.

Cette dotation forfaitaire évolue de la même façon pour tous et il n'est plus tenu compte pour son calcul des variations physiques ou financières propres à chaque collectivité à l'exception du critère d'expansion démographique.

Pour les communes, la dotation forfaitaire 1994 a été maintenue au niveau atteint en 1993 pour l'ensemble des dotations perçues à ce titre, soit 189 638 KF pour Besançon.

* *La dotation d'aménagement correspond à :*

- la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU),
- la dotation d'aménagement rural.

La Ville de Besançon perçoit la DSU qui est destinée à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines qui supportent des charges élevées et qui ne disposent pas de ressources suffisantes.

Un indice synthétique est institué permettant le classement de l'ensemble des communes urbaines en fonction de leur richesse et de leurs charges (prise en compte au niveau de la commune du potentiel fiscal, des logements sociaux, des bénéficiaires de prestations logements, du revenu moyen des habitants par rapport à la moyenne nationale des communes de 10 000 habitants et plus).

La dotation de chaque commune est égale au produit de la population par la valeur de cet indice synthétique. Pour 1994, elle s'élève à 6 748 KF alors qu'en 1993 elle était d'un montant de 5 654 KF.

La dotation spéciale instituteurs est une compensation versée pour les logements communaux mis gratuitement à disposition des instituteurs. La dotation 1993 (630 KF) a été perçue en 1994, celle de 1994 (648 KF) l'a été en 1995.

La DGD (Dotation Globale de Décentralisation)

DGD Bibliothèque

D'un montant de 621 KF en 1993 pour 4 trimestres, elle s'élève en 1994 à 958 KF pour 7 trimestres. De fait, la dotation pour l'année 1992 perçue en 1993 est de 621 KF et celle pour l'année 1993 encaissée en 1994 est de 552 KF, ce qui représente une baisse du concours de l'Etat.

DGD Hygiène

De 5 163 KF en 1993, elle passe à 5 267 KF en 1994.

DGD Urbanisme

Globalement, elle s'élève à 250 KF en 1994 contre 154 KF l'année précédente. Les charges résultant, pour les communes et leurs groupements, des transferts de compétences en matière d'urbanisme font l'objet d'une double compensation financière :

- au titre de l'élaboration, de la modification, de la révision des Plans d'Occupation des Sols : en 1993 : 110 KF, en 1994 : 146 KF,

- au titre de l'accroissement des charges résultant de la souscription de contrats destinés à garantir les communes et leurs groupements contre les risques contentieux liés à la délivrance des

autorisations d'utilisation du sol : l'encaissement 1994 correspond à 51 KF au titre de 1993 et à 53 KF pour 1994.

A noter qu'en 1993, avait été encaissée l'attribution revenant à la commune au titre de 1992 ; elle s'élevait à 44 KF.

L'excédent de l'exercice 1993 reporté en 1994 s'élève à 47 311 KF ; l'excédent 1992 était de 20 707 KF.

Chapitre 971 - Impôts obligatoires

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	868 000	908 631	854 543	881 231 + 3,1 %	0
Recettes	7 068 970	7 792 751	9 161 508	8 008 339 - 12,6 %	0

La seule dépense importante enregistrée à ce chapitre est le reversement au Centre Communal d'Action Sociale de l'intégralité de la recette de taxe sur les spectacles, 879 KF en 1994 contre 838 KF en 1993.

La diminution des recettes est due à la baisse du recouvrement de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement : 6 674 KF alors qu'il était de 8 025 KF en 1993, suite à un encaissement exceptionnel.

Chapitre 977 - Service fiscal - Impôts complémentaires

En Francs	Prévu		Réalisé		Reste à réaliser 1994
	1993	1994	1993	1994	
Dépenses	2 500	2 500	0	0	0
Recettes	436 598 698	441 977 000	444 324 374	450 145 388 + 1,3 %	0

Les recettes de ce chapitre augmentent de 1,3 %. Celles versées par l'Etat sont les suivantes :

- dotation de compensation des dégrèvements de taxe d'habitation : 12 860 KF en 1993 ; 13 776 KF en 1994, soit + 7,1 %,

- dotation de compensation des dégrèvements de foncier bâti : 1 152 KF en 1993 ; 1 100 KF en 1994, soit - 4,5 %,

- fonds national de péréquation de la taxe professionnelle : 2 701 KF en 1993 ; 2 807 KF en 1994, soit + 3,9 %,

- fonds national de compensation de la taxe professionnelle : 37 137 KF en 1993 ; 32 550 KF en 1994, soit - 12,3 %.

La dotation de compensation de taxe professionnelle est destinée à compenser les pertes de recettes subies par les collectivités suite aux allègements décidés par l'Etat pour :

- . la réduction de la fraction imposable des salaires,
- . la réduction pour embauche et investissement,
- . l'abattement général de 16 % des bases de taxe professionnelle.

L'article 54 de la loi de finances pour 1994 a modifié les règles d'attribution de la dotation de compensation correspondant à l'abattement général de 16 % des bases. Jusqu'en 1993, elle était indexée sur l'indice de variation des recettes fiscales de l'Etat. Mais à partir de 1994, cette compensation fait l'objet à Besançon d'une réfaction de 15 % de son montant.

- L'attribution du fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle augmente fortement : 22 KF en 1993 ; 99 KF en 1994.

En 1994, nous avons encaissé :

. 22 KF correspondant à la répartition départementale du fonds au titre des communes défavorisées par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges,

. 77 KF au titre de la répartition intercommunale de la taxe professionnelle pour le centre commercial Géant Casino de Châteaufarine. Cette répartition a été instituée par la loi du 31 décembre 1990 mais sa mise en oeuvre a été rendue effective par la circulaire du 26 juillet 1993.

- La forte fréquentation du Casino a fait progresser le produit encaissé de la taxe sur les jeux de + 58,4 % passant de 4 233 KF en 1993 à 6 703 KF en 1994 (130 machines sont en service actuellement).

- Le produit de la taxe de 8 % sur le chauffage et l'éclairage augmente de 2,7 % (9 152 KF en 1993 ; 9 402 KF en 1994) ; celle concernant la taxe sur l'électricité moyenne et haute tension, diminue, elle, de 3,6 % (1 733 KF en 1993 ; 1 670 KF en 1994).

- Le montant de la taxe sur les emplacements publicitaires reste relativement stable (721 KF en 1993 ; 728 KF en 1994).

- L'encaissement du produit des contributions directes se chiffre à 374 365 KF au titre du rôle général et à 4 068 KF pour le rôle complémentaire, ce qui donne un encaissement global de 378 433 KF en 1994 contre 370 359 KF en 1993, soit + 2,2 %.

Cette évolution de la fiscalité locale est conforme à la décision prise par notre assemblée, puisqu'un maintien des contributions à leur montant de 1993 avait été retenu pour tenir compte de la création en 1994 de la fiscalité districale.

II - Budget annexes

Les opérations des budgets Eaux, Assainissement et Forêts sont comptabilisées pour leur montant HT.

Budget Eaux

Les acquisitions de matériel, outillage, mobilier et matériel de transport génèrent 1 785 KF de dépenses contre 1 776 KF en 1993 (+ 9 KF).

Les travaux sur réseaux s'élèvent à 6 993 KF contre 23 613 KF en 1993. Il est à noter que figurait en 1993 le programme important de rénovation et d'amélioration de la station de la Malate pour un montant de 17 807 KF. Le programme n'apparaît plus que pour 1 512 KF en 1994.

Les autres travaux sur réseaux ont porté essentiellement sur :

- le programme de la ZAC de Planoise 356 KF

- les tranches annuelles (4 730 KF) compte non tenu de l'opération visant à réaliser en investissement les travaux exécutés en régie d'un montant de 356 KF. Les programmes les plus importants de cette tranche annuelle ont concerné :

* les rues Wyrsh, Quatre Vents, Montarmots 1 775 KF

* la rue de l'Eglise 366 KF

* les rues Parguez et Grenier 321 KF

* le chemin de la Naitoure 305 KF

* le chemin du Petit Chaudanne 301 KF

Le montant de l'annuité passe de 5 704 KF à 6 234 KF (+ 530 KF), après une baisse de 967 KF l'an dernier. L'accroissement d'annuité résulte du recours à l'emprunt pour financer partiellement les travaux à la station de la Malate.

En excluant l'opération d'ordre concernant les intérêts courus ainsi que les redevances reversées à l'Agence de l'Eau et au Ministère de l'Agriculture, les dépenses de fonctionnement progressent de 12,8 % (+ 3 723 KF). La contribution aux charges du budget principal passe de 2 840 KF à 3 490 KF.

Abstraction faite de l'opération de valorisation des travaux exécutés en régie, les recettes propres s'accroissent de 17,7 % (+ 6 598 KF).

Le produit de la vente d'eau aux abonnés ordinaires (35 509 KF) s'accroît de 2,6 % pour un prix fixé à 4,59 F le m³.

Les résultats de clôture 1994 sont les suivants :

- section d'investissement

. résultat des réalisations 1994 + 1 383 KF

. résultat des restes à réaliser - 4 979 KF

- 3 596 KF

Le programme d'investissement 1994 fait apparaître un besoin d'autofinancement de 3 596 KF qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 1994. Cette procédure résulte de l'application des dispositions de l'instruction comptable M 49.

- section d'exploitation

. résultat d'exploitation de l'exercice 1993 déduction faite de la part affectée à l'investissement 1994 (12 629 KF - 7 273 KF) 5 356 KF

(3 400 KF du résultat de 1993 ont été affectés au financement des investissements inscrits au BP 1995 - délibération du 27 juin 1994)

. résultat d'exploitation de l'exercice 1994 5 064 KF

10 420 KF

Budget Assainissement

Les dépenses d'acquisition de terrains, de matériel, mobilier et véhicules s'élèvent à 647 KF contre 688 KF (- 41 KF).

Les dépenses de construction et d'entretien des réseaux d'assainissement apparaissent pour 15 239 KF contre 14 299 KF en 1993 (+ 940 KF).

Les travaux ont porté principalement sur :

- les tranches annuelles (2 877 KF) dont :

* Rue Jean de Bry	439 KF
* Chemin d'Avanne à Velotte	307 KF
* Rue de Villon	193 KF
* Tunnel sous la Citadelle	187 KF
* Travaux de branchement confiés à l'entreprise	935 KF

- des programmes existants :

* Travaux divers à la station (télécommande)	374 KF
* Grosses réparations à la station	1 856 KF
* Extension à 200 000 Eq/habitants	244 KF
* Grosses réparations aux égouts	3 294 KF
* Parc Scientifique ENSMM	1 762 KF
* Domaine Château Galland - Aménagements primaires	800 KF
* Port Douvot - Cogénération	3 961 KF

Le financement de ces dépenses est assuré notamment par l'encaissement de 13 752 KF d'emprunt et par le versement de diverses participations pour 4 854 KF.

Le montant de l'annuité baisse de 12 134 KF à 11 831 KF. Cette évolution tient compte de l'incidence des prêts totalement amortis (265 KF) et des économies résultant des renégociations intervenues en 1993 (49 KF).

Les dépenses de fonctionnement, si l'on exclut l'opération d'ordre relative aux intérêts courus, progressent de 3 204 KF et atteignent 33 867 KF. La contribution aux charges du budget principal passe de 2 320 KF à 3 420 KF.

Si l'on exclut la prime d'épuration et d'autosurveillance dont le rythme d'encaissement est très fluctuant, les recettes s'élèvent à 38 119 KF contre 32 328 KF en 1993 (+ 17,9 %).

Le produit de la redevance d'assainissement perçue auprès des usagers ordinaires (28 521 KF) croît de 21,1 % pour un prix fixé à 4,0245 F le m³.

Les résultats de clôture 1994 sont les suivants :

- section d'investissement

. résultat des réalisations 1994	8 063 KF
. déficit antérieur reporté	- 6 236 KF
. résultat des restes à réaliser	2 091 KF

	3 918 KF

- section d'exploitation

. résultat d'exploitation de l'exercice 1993 déduction faite de la part affectée à l'investissement 1994 (2 860 KF - 1 400 KF)	1 460 KF
. résultat d'exploitation de l'exercice 1994	4 508 KF

	5 968 KF

Forêts Communales

Ce budget retrace les charges et les produits engendrés par l'exploitation du patrimoine forestier de la Ville. Il est à noter que les dépenses d'investissement réalisées lors de ces derniers exercices ne produiront des recettes que dans plusieurs années.

Les investissements réalisés pour l'essentiel à Chailluz régressent de 1 515 KF à 1 333 KF si l'on exclut l'opération d'ordre visant à valoriser les travaux effectués par la régie municipale (800 KF).

Ils sont financés principalement par l'encaissement de subventions et participations à hauteur de 110 KF et par un prélèvement de 1 060 KF sur les recettes de fonctionnement ; l'an dernier, ces mêmes recettes se montaient à 417 KF et 210 KF.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 727 KF contre 3 728 KF en 1993, soit + 999 KF. L'accroissement des dépenses est financé par un surcroît de recettes (670 KF) et par une participation plus importante de la collectivité (328 KF).

En excluant l'opération d'ordre visant à valoriser les travaux exécutés par la régie, les ventes de bois, principales recettes de fonctionnement, progressent fortement et passent de 1 485 KF à 2 155 KF (+ 670 KF). Cette variation découle d'une part de la hausse des tarifs et d'autre part d'une meilleure commercialisation. Toutefois, les recettes n'atteignent pas le niveau des dépenses, ce qui nécessite la participation du budget principal à hauteur de 1 688 KF en 1994 contre 1 360 KF l'an dernier (+ 328 KF).

Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

La mission de l'équipe du SSADPA consiste principalement à éviter l'hospitalisation ou le placement en maisons spécialisées de personnes âgées malades ou présentant certains handicaps physiques et ainsi leur procurer une meilleure qualité de vie ou parfois de fin de vie.

Au quotidien, cette mission se traduit en premier lieu par des soins médicaux prodigués à domicile, mais également la volonté d'inculquer une rééducation gestuelle ainsi qu'une stimulation constante à la mobilisation visant à faire recouvrer à ces personnes âgées une certaine autonomie.

Un aspect non négligeable du rôle de ce service réside dans le soutien moral et affectif des malades eux-mêmes, mais aussi de leur conjoint et entourage qui en assument la charge et qui peuvent s'en trouver fortement éprouvés.

Bien entendu, une telle mission ne saurait être assurée pleinement sans le concours indispensable d'autres services et intervenants, à savoir :

- les services :
 - . d'aides ménagères ou d'auxiliaires de vie
 - . de repas à domicile
 - . de téléalarme
 - . sociaux
- les interventions :
 - . du médecin traitant
 - . des infirmières libérales
 - . des kinésithérapeutes
 - . des pédicures
 - . des orthophonistes.

Il est à noter que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie couvre les frais de fonctionnement par le versement d'un forfait journalier par personne prise en charge. Le Conseil Général assume sur les mêmes bases les frais correspondant aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Les dépenses d'exploitation progressent de 6,8 % (1 614 KF au lieu de 1 511 KF) et les recettes du forfait de soins de 5,4 % (1 597 KF pour 1 515 KF en 1993) si l'on tient compte pour 1993 de la régularisation de 21 KF versée en 1994 par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Les dépenses d'exploitation 1994 sont également couvertes par l'affectation des 2/3 de l'excédent d'exploitation dégagé sur l'exercice 1992 (N-2), soit 18 KF, conformément à l'instruction M21 et suivant délibération d'affectation du Conseil Municipal du 26/09/1994.

Les résultats de clôture 1994 s'établissent comme suit :

- *section d'investissement*
 - . excédents cumulés à la clôture de l'exercice 37,3 KF

- section d'exploitation

. excédent de l'exercice 1993 qui sera affecté à la couverture des dépenses 1995	80,0 KF
. excédent de l'exercice 1994 qui sera affecté à la couverture des dépenses 1996	0,3 KF
excédent global	117,6 KF

III - Balances

Aux balances d'investissement et de fonctionnement sont inscrits pour chaque budget, tant en dépenses qu'en recettes :

- les prévisions,
- les réalisations,
- les restes à réaliser.

La récapitulation de ces derniers apparaît dans le tableau suivant :

a) Budget principal

. dépenses d'investissement	76 772 585,00 F
. recettes d'investissement (dont prélèvement : 7 749 842 F)	76 772 585,00 F
. dépenses de fonctionnement (dont prélèvement : 7 749 842 F)	9 239 491,66 F
. recettes de fonctionnement	5 489 304,77 F

b) Budgets annexes

. dépenses d'investissement	12 840 600,00 F
. recettes d'investissement (dont prélèvement : 164 951 F)	9 952 998,00 F
. dépenses de fonctionnement (dont prélèvement : 164 951 F)	164 951,00 F
. recettes de fonctionnement	164 951,00 F.

La balance générale nous informe des opérations de l'exercice, regroupées sur les comptes à deux chiffres correspondant à leur nature de dépenses et de recettes, en distinguant :

- . les mouvements budgétaires,
- . les mouvements réels,
- . les mouvements d'ordre.

Les résultats définitifs de clôture (mouvements réels) se résument ainsi :

	Résultats section investissement	Résultats section fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 103 517 313,54	173 615 315,76	70 098 002,22
Budget Eaux	+ 1 382 965,98	19 419 750,58	11 802 716,56
Budget Assainissement	+ 1 826 884,73	5 968 923,00	7 795 807,73
Budget SSADPA	+ 37 309,71	80 319,69	117 629,40
Budget Forêts Communales	- 1 060 014,64	1 060 014,64	0,00
Totaux	- 101 330 167,76	191 144 323,67	89 814 155,91

Dans un dernier tableau, sont récapitulés les résultats, tous budgets confondus, des deux derniers exercices et leurs évolutions.

Pour permettre cette comparaison, les résultats des exercices 1993 et 1994 excluent les mouvements financiers induits par la gestion active de la dette, à l'exception de la part autofinancée qui s'élève à 983 613,37 F en 1993 et 275 286,19 F en 1994.

	1993	1994	Différence	%
Dépenses investissement	328 812 176,43	373 663 555,68	44 851 379,25	13,6 %
Dépenses fonctionnement	878 705 920,93	882 502 797,60	3 796 876,67	0,4 %
	1 207 518 097,36	1 256 166 353,28	48 648 255,92	4,0 %
Recettes investissement	241 571 895,81	270 864 087,47	29 292 191,66	12,1 %
Recettes fonctionnement	1 016 666 855,40	1 073 891 707,91	57 224 852,51	5,6 %
	1 258 238 751,21	1 344 755 795,38	86 517 044,17	6,9 %

A titre indicatif, on peut signaler que notre fonds de roulement (tous budgets confondus) correspondait en :

- 1991 à 18 jours,
- 1992 à 14 jours,
- 1993 à 11 jours,
- 1994 à 14 jours,

- pour 1995, l'estimation est faite à 27 jours. Cette évolution résulte du solde largement positif du solde du compte administratif 1994.

L'exécution du budget a abouti à réaliser 30 452 opérations comptables en dépenses et 10 720 en recettes. C'est environ 26 000 factures qui ont été traitées au cours de cet exercice.

M. TOURRAIN : Quels sont ceux qui souhaitent poser des questions sur ce compte ?

M. JACQUEMIN : J'avais deux questions, Monsieur le Président, l'une concernant l'apport de l'Etat pour le secteur de l'Arsenal : sa participation de 13 MF vient-elle conforter la trésorerie donc les résultats qui nous sont présentés là ? Ma deuxième question concerne une opération engagée, qui marque une pause pour le moment, qui est la City. Je crois que les deux premières phases sont maintenant très engagées, voire quasiment terminées et qu'un bilan intermédiaire va pouvoir être donné ; est-il aujourd'hui équilibré ? Par ailleurs, est-ce que des décisions sont prises quant à l'exécution de la troisième phase, c'est-à-dire de la continuation de cette opération qui évidemment ne pourrait pas à mon sens s'arrêter aujourd'hui puisque le programme qui est fait est un tout et que du point de vue de l'aspect général architectural, on ne concevrait pas que cette opération ne se poursuive pas. Est-elle porteuse de déficits à venir ou est-ce que vous avez une solution pour terminer cette opération importante ? Voilà les deux questions que je voulais poser, Monsieur le Président, sur deux opérations importantes.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, voulez-vous répondre à ces questions maintenant ?

M. LE MAIRE : A moins qu'il n'y en ait d'autres ? En ce qui concerne celles-ci, deux réponses rapides : les 13 MF venant du Ministère de la Justice bien sûr ont abondé notre trésorerie, c'était prévu comme cela, l'Etat a respecté ses engagements et je m'en réjouis. Deuxièmement en ce qui concerne la City, la maîtrise d'ouvrage est déléguée à la SEDD et nous passons régulièrement le bilan de ces réalisations de la City. Le dernier a été présenté en fin d'année, donc on suit cela régulièrement. Bien entendu pour la partie réalisée, c'est largement équilibré.

M. TOURRAIN : Nous passons maintenant aux interventions. Quels sont les collègues qui souhaitent intervenir sur ce compte administratif ?

M. JACQUEMIN : Monsieur le Président, je vais être très bref car je crois qu'on pourrait reprendre en grande partie les interventions qui ont déjà été faites au moment de la discussion budgétaire qui s'est située il y a très peu de temps et je sais que ces interventions sont toujours quelque peu arides.

Simplement ce que je dirai, Monsieur le Président à Monsieur le Maire, c'est qu'il y a dans ce compte administratif un retour à une meilleure capacité d'autofinancement, c'est clair. Il faut souligner les raisons pour lesquelles on peut constater cette amélioration au moins en 1994, d'abord en disant qu'elle fait suite à de très longues années, comme l'a dit Raymond TOURRAIN tout à l'heure, où notre capacité d'autofinancement était très faible. Cela nous avait amené, on l'a souvent dit ici, à une insuffisance chronique d'investissement, ce qui, par voie de conséquence, doit nous poser quelques problèmes pour l'avenir dans la mesure où il y aura un stock non honoré d'investissements à réaliser dont il faudra évidemment chiffrer exactement le montant. Mais, effectivement la situation 1994 se présente un peu mieux. Il y a ainsi stagnation des dépenses de fonctionnement comme l'a montré le tableau que vous nous avez projeté à l'instant.

Je voudrais dire aussi que cette amélioration est due en bonne partie à deux choses, premièrement au réaménagement de la dette et à la baisse générale des taux d'intérêt, on sait bien le poids de la gestion de la dette dans la gestion municipale et il est clair que la baisse générale des taux d'intérêt et les réaménagements importants de la dette qui ont été faits améliorent la charge des intérêts d'emprunt, deuxièmement, c'est la respiration qu'apporte la création du District au budget.

Voilà les commentaires que je voulais faire. Ce qui est important aujourd'hui, mais cela dépasse un peu les réflexions relatives au compte administratif lui-même, c'est qu'on voit bien qu'on n'est pas au bout de nos peines, c'est-à-dire qu'il faudra continuer les efforts pour retrouver cette capacité d'emprunt et d'investissement dont la capitale régionale a beaucoup besoin, même si d'ailleurs les collectivités, Région ou Département, on le voit dans les réalisations que vous faites défiler à l'image, donnent souvent un grand coup de main sur des équipements importants.

Il n'en reste pas moins que sur certains chapitres, il faudra y voir clair notamment sur l'arriéré d'investissements sur le patrimoine propre à la Ville de Besançon. Je crois qu'André NACHIN dans un premier temps avait demandé et obtenu un document intéressant : l'état du patrimoine classé et inscrit pour lequel on sait qu'il y a 330 MF d'investissement à faire. On pourrait peut-être faire la même opération vérité sur le patrimoine public de la Ville, Monsieur le Maire. A ma connaissance il n'existe pas de document appréciant l'état exact de ce patrimoine qui est excessivement important puisqu'il comporte plus de quelques milliers de propriétés.

Il y a un point que l'on peut constater et je me tourne vers M. RÉGNIER, c'est l'état de dégradation de la voirie et il y a là de très gros efforts à faire. Or, dans le réalisé 1994, on voit bien que cela continue à baisser, d'autant plus qu'il y a une grosse opération qui pèse, le tunnel sous la Citadelle. Cela veut dire que les autres opérations sont naturellement sacrifiées.

Peut-être faudrait-il aussi se faire la même réflexion sur le patrimoine scolaire.

Monsieur le Maire, voilà ce que j'ai à dire en complément des débats qui ont déjà eu lieu au moment du vote du budget.

M. de SURY : Je voudrais, à partir du compte administratif, profiter de ce dernier Conseil pour vous faire part de quelques remarques. D'abord je mesure la chance que j'ai eue de me voir proposer une place dans ce Conseil et de participer ainsi de près à la vie de la cité. Mais à l'heure du bilan, je voudrais dire certaines choses et parmi celles qui me paraissent importantes, j'en choisirai deux. La première concerne l'information, c'est un problème difficile mais qui me paraît capital et je le prendrai à différents niveaux, d'abord à celui du Conseil. Je ne suis pas sûr que le souci de transparence qui est réel soit poussé aussi loin qu'il le devrait et je vais prendre un exemple, celui de cet acte important, essentiel qu'est le budget. Je prétends que malgré l'importance des documents qui nous sont présentés, le Conseiller Municipal de base et même peut-être certains des Adjoints, ne sont pas en mesure d'avoir une vision globale du budget de la Ville. J'avais demandé à plusieurs reprises que les élus aient l'occasion de se faire expliquer la technique budgétaire et puissent poser des questions sur les mécanismes des comptes. Dans mon esprit, cette connaissance des mécanismes était un préalable à l'appréciation des choix politiques et je pense qu'il aurait été souhaitable que ces explications soient données par un organisme extérieur à la Ville. J'espère que ce que je n'ai pas pu obtenir au cours de ce mandat pourra être réalisé dans le prochain. J'ai bien conscience de la difficulté de la chose ; le budget est présenté, et c'est déjà un progrès, dans la démarche analytique. On nous présente les dépenses affectées à telle ou telle fonction, mais il faudrait aller plus loin, et je répète que c'est difficile, et évaluer en terme pas seulement de dépenses mais de qualité des services, ce qui est offert aux Bisontins. Savoir que telle ou telle somme a été consacrée à la fabrication d'une automobile n'est pas ce qui intéresse l'acheteur. Ce qui l'intéresse c'est ce qu'il a pour son argent. Je répète que ce n'est pas simple mais qu'il faut s'orienter petit à petit vers une démarche de ce genre, ceci au niveau du Conseil. Ensuite, au niveau des Bisontins eux-mêmes, je crois qu'on n'a pas pris conscience de la mesure des conséquences de la formidable progression du niveau général des connaissances en France et là aussi je vais prendre un exemple. Il se passe beaucoup de choses à Besançon mais on n'est pas toujours informé de ce qui s'y passe et j'ai écrit récemment à l'Adjoint chargé de la Culture pour lui citer des exemples concrets. Par exemple, il me semble que l'agenda de BVV, journal que tous les Bisontins reçoivent, devrait consacrer une place plus importante aux

manifestations, en particulier celles qui proviennent des associations et qui constituent une des richesses de la Ville.

Enfin, toujours au sujet de la documentation et de l'information et cela me donnera une transition vers le deuxième aspect que je souhaite évoquer, Monsieur le Maire, je vous avais remis au cours d'une conversation en 1992 une note qui résultait d'une visite que j'avais faite au Centre de Documentation du Monde. Et je disais ceci : «je pense que les moyens télématiques vont mettre au service de la décentralisation un outil d'une grande efficacité. L'un des avantages de la vie à Paris est l'accès facile à la documentation dans tous les domaines. Or, le développement de la télématique donnera la possibilité d'accéder en Province à cette documentation». C'est le premier point qui concerne l'information. Le second point que je souhaite évoquer ici c'est la décentralisation. Je crois à la décentralisation même si certains pensent qu'elle a un coût élevé, ce qui est vrai, et qu'elle peut dans certains cas favoriser certaines dérives. Je crois que le rapprochement qu'elle permet entre les décideurs et les citoyens est capital mais cela suppose un souci constant d'information et c'est le premier point que j'avais évoqué.

Mais je voudrais en évoquer un autre : les problèmes qui se posent à une ville et qui se poseront, dépasseront leurs possibilités financières prises individuellement en terme d'étude. Par exemple, pour parler du budget que j'évoquais plus haut, la réflexion sur l'évaluation des services rendus aux citoyens suppose une réflexion théorique très poussée et je pense que seule la mise en commun par plusieurs villes se posant des problèmes analogues peut permettre le financement de l'effort intellectuel que cela suppose. De même, c'est un autre exemple, le problème de la circulation en ville qui me paraît être un problème capital pour les prochaines années, suppose d'aller au-delà de ce qui est fait actuellement et qui n'est qu'un replâtrage, certes nécessaire mais insuffisant. Seule une approche nouvelle, problème qui suppose des crédits importants mais l'enjeu en vaut la peine, peut permettre de trouver des solutions. Pour cela, la mise en commun des moyens de villes d'importance équivalente peut permettre de dégager les moyens suffisants. Et je pense que c'est simplement quand les villes se mettront à conclure des alliances au lieu de se tourner uniquement vers l'Etat, qu'on pourra dire qu'elles ont atteint leur majorité et donc que la décentralisation sera acquise. J'ajoute que cette nécessité de s'entraider, la conscience que l'on ne peut pas tout faire tout seul, n'est peut-être pas dans notre culture de franc-comtois. J'ai plusieurs fois entendu des réflexions du genre «ce n'est pas la peine de faire appel à quelqu'un d'extérieur, nous disposons sur place des ressources nécessaires». Or, et c'est ce que je voudrais souligner, c'est une preuve de grande compétence d'être en mesure de s'approprier des idées extérieures.

C'est volontairement qu'au cours de ce mandat je ne suis pas intervenu sur les problèmes économiques depuis 1990 mais je voudrais simplement dire que je ne retire rien de ce que j'avais dit à l'époque. Une ville n'est pas faite pour se substituer à des entreprises dans leurs investissements. Si cela contribuait à résoudre le problème de l'emploi, oui bien sûr, mais ce n'est pas forcément le cas.

Je voudrais, et je m'en excuse, terminer sur un petit point qui je le reconnais n'est pas très important. J'ai été amené à démissionner du compte de gestion de l'aérodrome de Dole-Tavaux car je n'approuve pas la position prise par le Maire de retirer la subvention. Je suis persuadé que nous allons être entraînés bien au-delà de ce que nous pensons économiser sur l'aérodrome de Dole-Tavaux et mon Dieu, je dirais que pas plus tard qu'il y a huit jours, j'ai trouvé dans l'Est Républicain une première démarche qui va dans le sens de ce que je crains, c'est-à-dire qu'on nous demande de prendre à notre charge, à la charge donc du Syndicat Mixte, l'acquisition du futur bitch garé à La Vèze, coût estimé : 2,5 à 3 MF. Certes, on me répondra que c'est une demande et que ce n'est pas acquis mais je suis persuadé qu'on met le doigt dans un engrenage auquel je ne suis pas sûr qu'on arrive à résister.

M. NACHIN : Ce compte administratif est le reflet de la politique qui a été définie lors du vote du budget. N'ayant pas voté le budget, je m'abstiendrai donc sur ce compte administratif. Je voudrais néanmoins faire quelques remarques.

Il est évident qu'on ne peut pas rejeter comme négatif tout ce qui a été fait par la Municipalité depuis six ans et que la politique de la Ville entraîne l'adhésion la plus large dans un certain nombre de domaines, la politique sociale, l'aide aux personnes âgées et aux personnes en difficulté, la politique culturelle aussi et en particulier le soutien que la Ville de Besançon apporte au Conservatoire Régional et à l'École des Beaux-Arts, la rénovation du Théâtre qui, même si certains l'auraient souhaité autre, est un succès et appréciée, la politique en ce qui concerne les écoles, vous avez montré tout à l'heure l'École Jean BOICHARD qui est tout à fait remarquable, la patinoire, le gymnase Clemenceau, le tunnel sous la Citadelle que les écologistes avaient souhaité de leurs vœux et nous avons pris, en 1989, l'initiative d'une manifestation à laquelle un certain nombre d'entre vous s'étaient associés parce que nous pensions et nous pensons toujours que c'est une façon de dévier la circulation qui passe actuellement au centre-ville. L'usine de cogénération de Planoise, le parc urbain dont on va parler tout à l'heure sont des chantiers terminés ou en cours auxquels nous avons souscrit d'une façon ou d'une autre.

Vous savez, Monsieur le Maire, qu'un des points essentiels de divergence entre la politique que je souhaiterais voir mener par la Ville de Besançon et celle que vous avez menée concerne en particulier la voirie et la fameuse autoroute urbaine dont on a parlé récemment puisque le Conseil d'Etat a donné son accord au classement en voie express. Je persiste à dire qu'il s'agit là d'une monstruosité. On est en train de refaire l'erreur qui a été commise il y a 30 ans avec le boulevard nord et on va faire passer dans un secteur qui n'est pas encore tellement urbanisé mais qui est appelé à l'être, une voie rapide et à vocation européenne, avec toutes les nuisances que cela va entraîner, nuisances sonores dont on a beaucoup parlé mais aussi la pollution atmosphérique contre laquelle il n'y a pas grand chose à faire actuellement.

Vous avez indiqué tout à l'heure en préambule que beaucoup des idées qui avaient été exprimées par la minorité avaient été reprises à votre compte et je crois que c'est très bien que le responsable d'une grande ville ait l'esprit suffisamment ouvert pour prendre à son compte ce qui peut être positif dans les propositions faites par la minorité. C'est vrai que vous avez repris un certain nombre des idées des écologistes mais je constate souvent qu'elles l'ont été de façon un peu superficielle. Vous n'êtes pas allé jusqu'au bout, par exemple vous avez décidé de faire un peu de piétonnisation, or depuis 1974 la piétonnisation a piétiné à Besançon. Les pistes cyclables ont été davantage un alibi que la traduction d'une véritable volonté politique. Ce que nous demandons, c'est la réalisation d'un véritable réseau continu de pistes cyclables, or on nous a fait quelques petits morceaux de pistes cyclables sur lesquels on ne peut pas circuler très longtemps et sans prendre de risques.

On va parler du bilan financier du parking de la Mairie. Je pense qu'il s'agit là d'une réalisation exemplaire et la fréquentation du parking de la Mairie qui va en progressant montre que ce genre d'équipement doit être renouvelé. La piétonnisation me paraît une nécessité et j'ai reçu aujourd'hui même un document qui a été envoyé par l'Union des Commerçants à tous les candidats à l'élection municipale, dans lequel les commerçants de Besançon réclament précisément une vraie piétonnisation du centre-ville. C'est une idée qui, je crois, a fait son chemin depuis l'élection de 1989. Vous l'avez reprise à votre compte mais pas avec la volonté d'aller jusqu'au bout, ce qui supposerait qu'il y ait possibilité pour les voitures qui arrivent au centre-ville de se garer, pour les gens qui viennent travailler, pour les gens qui viennent visiter la ville mais également pour les gens qui habitent au centre-ville. Je pense que l'exemple du parc de stationnement de la Mairie devrait être développé en particulier dans le secteur de Saint-Paul où l'on peut envisager, malgré les contraintes qui seront imposées, la création d'un parc de stationnement.

En ce qui concerne la sauvegarde du patrimoine, c'est vrai que vos services ont fait un travail tout à fait remarquable et je les en avais remerciés. Je vous en avais remercié également mais il ne suffit pas de faire un état du patrimoine, encore faut-il que les crédits nécessaires à la réhabilitation de ce patrimoine soient dégagés ; or, jusqu'à maintenant, on n'en a pas pris le chemin.

J'aurais encore un certain nombre de choses à dire en ce qui concerne en particulier la priorité qu'un projet écologiste accorderait au développement des transports en commun. Je crois qu'il y a dans ce domaine-là beaucoup à faire et j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises. On ne peut pas à la fois vouloir faciliter la pénétration des voitures dans la ville et en même temps développer les transports en commun. A partir du moment où l'on facilite la circulation des voitures automobiles particulières, on rend plus difficile la circulation des bus et par conséquent leur fréquentation.

Je voudrais terminer Monsieur le Maire, en rappelant que si la démocratie est un exercice difficile, je crois que vous étiez forcé au cours de ce mandat d'être démocrate, il faut je crois faire la part entre la nécessité de laisser s'exprimer la minorité et la possibilité pour la majorité de mener la politique. Je crois qu'il faudrait trouver des formes pour associer davantage la population aux décisions qui sont prises. Je voudrais donner l'exemple des Commissions d'Enquêtes Publiques qui sont vraiment une caricature de consultation de la population. C'est très important d'associer la population aux décisions qui sont prises et il faudrait trouver des moyens de le faire ; on ne peut pas se contenter d'aller une fois de temps en temps dans les quartiers rencontrer quelques douzaines de personnes.

M. JEANNEROT : L'examen des comptes administratifs est un acte de gestion important puisqu'il vise à donner quitus ou non au Maire pour sa gestion. C'est un acte encore plus important la dernière année d'un mandat puisqu'il dresse en quelque sorte l'état des lieux budgétaire et financier à ce moment-là de l'exercice. Et je voudrais même si cette assemblée n'est pas juridiquement compétente, dire un mot rapide sur la situation budgétaire et financière du Centre Communal d'Action Sociale puisque nous sommes aussi là en fin de mandat.

Le 11 mai dernier, nous avons voté le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale. Je disais même si cette assemblée n'est pas juridiquement compétente, il est évident que le Centre Communal d'Action Sociale n'a d'existence que par la Ville. L'essentiel de son budget, le tiers, lui vient d'une subvention municipale à hauteur de 70 MF pour un budget global, je le rappelle, de 200 MF. Et bien que la demande sociale ait été particulièrement forte en 1994 et ait sollicité le Centre Communal d'Action Sociale comme jamais elle ne l'a été grâce à une réduction drastique des coûts de gestion puisque nous avons été conduits en début d'année à mettre en oeuvre un plan de rigueur particulièrement difficile, grâce à cela et malgré cette demande très forte nous avons pu, et je souhaitais vous en rendre compte aujourd'hui, enregistrer un excédent global sur la section investissement et fonctionnement, de 4 621 000 F sur un budget de 200 MF. Ceci me permet d'affirmer que le Centre Communal d'Action Sociale en fin de mandat laisse une situation particulièrement saine. Ceci a été rendu possible, et je veux leur rendre hommage rapidement, grâce à l'ensemble des administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale -qui pour la moitié d'entre eux sont Conseillers Municipaux donc présents dans cette assemblée-. Je ne les citerai pas de peur d'en oublier car ce travail d'administrateur au sein du Centre Communal d'Action Sociale demande beaucoup de disponibilité et de temps et je veux publiquement, au nom du Maire aussi, les remercier pour leur assiduité. Je veux remercier naturellement aussi l'ensemble du personnel du Centre Communal d'Action Sociale grâce aux efforts duquel ce résultat a été possible. Voilà simplement ce que je voulais dire Monsieur le Président pour compléter en quelque sorte l'examen des comptes administratifs de la Ville.

Mme FOLSCHWEILLER : Je voudrais rebondir sur ce qu'a dit M. de SURY, qui me paraît important et qui concerne les documents qui nous sont transmis. Je l'ai dit sous une autre forme au dernier compte administratif mais certainement beaucoup moins bien. Il est difficile d'évaluer un si important nombre de documents. Je crois qu'il y a un souci net de transparence mais c'est vrai que pour nous, élus de base, c'est extrêmement compliqué et je rejoins la demande de M. de SURY d'un soutien à l'étude de ce type de document.

Le deuxième point qu'il a souligné sur lequel je voudrais rebondir est l'évaluation de la qualité des services rendus aux Bisontins qui me semble extrêmement importante. Je voudrais à ce sujet revenir en particulier sur deux points : le logement et l'emploi. En terme de qualité, c'est vrai que la Ville a essayé de faire le mieux possible pour le logement mais je crois qu'on peut mesurer ce qui reste à faire à l'état de la demande en matière de logement. S'il y a eu beaucoup de logements faits, c'est notamment dans le domaine du logement privé mais en matière de logement social, il y a encore une très forte demande et donc un effort à poursuivre. Aussi, j'espère que dans le prochain exercice, l'Adjoint au logement aura une vraie délégation et qu'il y aura une vraie politique de la Ville au niveau du logement, cela me semble extrêmement important.

Dans cet ordre d'idée sur l'évaluation de la qualité des services rendus, je repense à ce qui avait été dit au moment des orientations budgétaires. On a fait tout au long de ces derniers mandats des économies sur le personnel et cela a été redit encore cette année «non-remplacement d'une partie des emplois libérés à l'occasion des départs des agents et dans le même temps limitation des heures supplémentaires». Je crois que cela pose un problème sur la qualité du service public rendu et je l'avais souligné. Je crois que c'est quelque chose de difficile à évaluer dans ce type de document mais comment faire ? Et là je rejoins la demande de M. de SURY.

Pour le vote du compte administratif, nous nous abstiendrons dans la logique de ce que nous avons dit au moment de la discussion budgétaire.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Président, je ferai une réflexion courte sur l'exercice de la transparence.

Tout au long de ce mandat, Monsieur le Maire, nous avons eu à déplorer que les grands dossiers nous soient présentés de manière fragmentée bien souvent, la méthode consistant à nous faire prendre une décision de principe sur un dossier dont on ne mesure pas toute l'ampleur et tous les développements. On fait prendre une décision de principe, puis après une décision qui engage des dépenses sur un premier volet d'exécution puis ensuite sur un second volet puis sur un troisième... Et cela fait naître une très désagréable impression dans cette assistance de vouloir nous forcer la main sur des décisions et des engagements importants d'investissement.

Je citerai pour exemple le dossier difficile de la Citadelle qui a tant d'aspects parce qu'il y avait d'un côté la création de la société d'économie mixte avec un projet d'animation Citadelle, de l'autre le projet d'accès à la Citadelle avec un dossier aussi compliqué qui avait des répercussions et des implications sur l'organisation des transports urbains et tout cela est venu par petits morceaux. Et nous avons été amenés à prendre des décisions de principe favorables pour après s'apercevoir que nous n'avions peut-être pas mesuré toutes les implications notamment juridiques et financières du montage du dossier. Je prends cet exemple-là pour dire qu'on aurait pu éviter bien des ennuis si on avait eu un dossier plus complet, présenté plus globalement et plus transparent au bout du compte.

Je prendrai un deuxième exemple qu'on pourra d'ailleurs revoir dans l'ordre du jour aujourd'hui, une des conséquences de ce manque d'approche globale des dossiers sont les dérapages financiers. Tout au long de cette mandature, nous avons été mes collègues et moi-même, amenés à déplorer bien souvent sur les gros dossiers d'investissement des dérapages financiers

importants, pas forcément sur des dossiers qui étaient immaîtrisables au départ. Nous verrons par exemple le Théâtre Ledoux pour lequel on a voté une dépense de 20 MF et on termine tout de même à 24 MF. Pourtant la réfection du Théâtre Ledoux n'est pas en soi un chantier d'une dimension telle qu'on n'ait pas pu au départ faire un inventaire précis des lieux notamment sur les problèmes de sécurité, des installations à refaire, etc. On voit bien, et c'est un des grands reproches que nous vous avons fait au cours de ce mandat, votre difficulté à cerner l'ensemble des dossiers un peu importants et là il y a tout de même un sentiment qui ressort de tout cela, c'est qu'on peut tout à fait améliorer en approchant mieux les dossiers et en faisant en sorte que les décisions soient prises avec plus de transparence.

M. RÉGNIER : Je voudrais reprendre ce qu'a dit M. JACQUEMIN à propos de l'entretien de la voirie pour modérer un petit peu son propos car je pense que notre voirie à Besançon est dans un état très satisfaisant même si quelques rues sont à refaire. Leur réfection est d'ailleurs pour certaines déjà programmée. Je voudrais quand même vous rappeler, cher collègue, que pendant le mandat qui s'est écoulé, le nombre des déplacements automobiles dans notre ville est passé de 170 000 véhicules à 250 000 véhicules par jour. La première chose que nous avons faite en début de mandat, c'est une étude approfondie sur les déplacements à Besançon qui nous a amenés à conforter les orientations que nous avons prises, c'est-à-dire le tunnel sous la Citadelle et la voie de contournement ; le Maire et moi-même, nous nous sommes battus pendant ce mandat pour faire avancer ce dernier projet. Aujourd'hui on peut se féliciter que la DUP vienne d'être prononcée. Les travaux seront donc programmés dès l'année prochaine.

Une question a été posée sur l'extension de la piétonnisation en centre-ville. La première chose à faire était le tunnel sous la Citadelle pour diminuer la circulation au centre-ville. C'est ce que nous avons décidé dès 1990 et je crois qu'on s'en est donné les moyens. C'est vrai que le coût du tunnel est important et que cela nous a freiné pour d'autres investissements mais on s'est donné cette priorité. Aujourd'hui le tunnel se termine et on va pouvoir se pencher vraiment sur le centre-ville puis sur le problème de la circulation lorsque la voie de contournement sera réalisée.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : J'ai rarement l'habitude d'intervenir sur le compte administratif, mais j'ai simplement envie de dire deux choses qui me semblent importantes. La première, c'est que ce compte administratif est vraiment révélateur du travail très important que la Ville de Besançon a mené, un travail de recherche d'équilibre financier et de maintien des grandes dépenses et des grands équilibres financiers. C'est le résultat de l'investissement important des élus, des fonctionnaires municipaux et je tiens à mettre en valeur ici le travail de recherche que Marguerite VIEILLE-MARCHISET a mené pour pouvoir maintenir cet équilibre financier. C'est quelque chose qui me semble essentiel. On a vu les grands secteurs trouver petit à petit leur équilibre et la Ville se donner les moyens de son développement. Cet équilibre financier a été obtenu aussi grâce à un véritable travail de recherche, de solidarité entre Besançon et les communes périphériques.

Ce qui est très clair dans ce compte administratif, c'est que la Ville a décidé des grands investissements indispensables pour résoudre les problèmes que la Ville rencontre dans plusieurs domaines. Bernard RÉGNIER vient de faire allusion au tunnel sous la Citadelle. Je crois qu'on ne peut pas dire que la Ville ne fait rien pour les problèmes de transport et de circulation, il fallait réaliser le tunnel sous la Citadelle, on l'a fait, ce qui nous permettra d'engager une réorganisation complète des déplacements au centre-ville.

J'ai envie d'ajouter que j'espère qu'un jour on verra le Conseil Régional collaborer plus étroitement avec la Ville de Besançon pour les grands dossiers. Je terminerai en précisant à M. JACQUEMIN qu'il y a un lieu où il y a réellement possibilité de travailler et d'avoir l'ensemble des informations relatives à un projet, c'est en réunion de commission. Peut-être a-t-on des progrès à faire

pour que les commissions soient plus importantes mais c'est le lieu, et non en Conseil Municipal, où le travail en profondeur doit et peut se faire.

M. MAILLARD : Monsieur le Maire, comme je fais partie de ceux qui vont quitter l'assemblée communale, je voudrais partir en laissant un message qui porte sur une impression générale aussi que j'ai perçue au cours de ces six années.

Le compte administratif montre et traduit tout à fait l'impression que je vais essayer d'exprimer. Durant six ans, j'ai toujours vu un compte administratif égal à lui-même : peu de variations importantes, c'est-à-dire qu'on a l'impression que la gestion de la Ville se fait suivant des modalités qui n'évoluent que très peu d'une année sur l'autre, il y a des grandes constantes. On a l'impression que cette Ville de Besançon a continué à être gérée sans tenir compte des évolutions de l'environnement socio-économique. Le budget a peu évolué, les comptes administratifs bien sûr sont pratiquement les mêmes. Il y a quelques petites variations, on a vu tout à l'heure l'évolution au cours des cinq dernières années des investissements, une évolution lente, il y a une grande tendance générale certes, il y a des améliorations mais on ne voit pas de tentatives fortes pour s'adapter à l'évolution de l'environnement. Et c'est sans doute la raison pour laquelle Monsieur le Maire, vous nous avez dit tout à l'heure que dans le débat il y avait une très grande convivialité. Bien sûr, lorsque l'on est face à une gestion de «bon père de famille», on ne peut créer qu'une ambiance conviviale donc vous avez créé cette ambiance conviviale et on a eu à débattre finalement sur non pas des grands problèmes de fond mais sur un catalogue d'actions ponctuelles. Et je pense que si on avait eu un vrai débat d'orientation politique qui pose des problèmes de fond en disant par exemple «comment dans la gestion de notre Ville prend-on en compte l'évolution des problèmes socio-économiques dans lesquels on baigne». Problème de fond : comment la Ville doit se situer par rapport à la Région ? Quel est son rôle de capitale régionale ? Comment doit-elle jouer ce rôle ? Quelle est la position de la Ville dans l'hexagone ? Comment positionner la Ville dans le contexte européen ? Jamais nous n'avons pu discuter de ces problèmes-là qui me semblent essentiels, qui me semblent vraiment vitaux pour l'avenir de la Ville non pas à l'échelle d'un mandat mais à moyen et long termes. Je ne fais pas une critique au Maire car on est tous responsables de cet état de chose. L'opposition aurait pu aussi essayer de faire des propositions dans ce sens mais on s'est laissé bercer quelque part dans des solutions relativement faciles. Ce que je voudrais, c'est que dans les années qui viennent, la future équipe municipale puisse réfléchir davantage sur le long terme parce que vous avez vu et vous savez très bien que lorsqu'on est Maire d'une grande commune on est à la tête d'un paquebot ; or un paquebot cela a beaucoup d'inertie et pour changer sa trajectoire, il faut dégager beaucoup d'énergie et c'est très long. Autrement dit, le capitaine du vaisseau doit avoir des visions à long terme, or moi je n'ai pas perçu pendant ces six ans de visions à long terme.

M. PINARD : Je suis désolé mais un compte administratif c'est d'abord des chiffres. C'est aride mais c'est d'abord des chiffres. Et le hasard fait que j'interviens après M. MAILLARD qui nous dit, sans chiffres, «peu de variations important, c'est pépère, cela ne bouge pas». Je me reporte à la page du compte administratif où il est question d'une donnée fondamentale : le taux d'épargne brute c'est-à-dire les recettes de fonctionnement disponibles pour financer les dépenses d'investissement. Or nous disposons des chiffres pour la Ville bien sûr, mais ce qui est important, de comparaisons officielles. Parce que tout le monde se pose la question et lorsque les élus des villes se rencontrent, ils comparent leurs expériences. Donc, taux 1989 de l'épargne brute : 6,6 % ; moyenne des villes : 9,4 % : nous étions un tiers en-dessous. 1993 : 11,7 % ; moyenne des villes de plus de 100 000 habitants : 10,3 %. Cela signifie quand même que le paquebot a suivi une bonne voie et je m'étonne qu'on puisse dire que cela n'a pas changé alors qu'il y a là la traduction chiffrée d'une gestion avisée et rigoureuse avec une continuité dans le progrès.

Cette première remarque étant faite, je voudrais en ajouter quatre très rapides. D'abord dans un domaine où là aussi nous sommes quand même pilotes, je lis dans le rapport que Besançon a reçu

en 1994 le prix du GART, le Groupement des Autorités Responsables de Transports, pour sa politique cohérente, continue et efficace dans le domaine des déplacements et vis-à-vis du public étudiant en particulier. On a parlé tout à l'heure de communication, je pense que sur ce point précis il y a eu déficit de communication car s'agissant en particulier de ce problème délicat qui a fait l'objet de surenchère non sans arrière-pensée politicienne, le problème du transport des étudiants, si un satisfecit nous a été donné comme il est dit ici, cela devrait être mieux connu.

Je ferai également une remarque sur le problème de l'emploi tel que nous pouvons le voir à travers le compte administratif. Dans le contexte du chômage, nous sommes toujours à la recherche de données concrètes globales permettant de voir où nous en sommes. Or je crois qu'il y a dans le compte une donnée synthétique particulièrement significative qui est le montant du versement-transport puisque celui-ci est versé par toutes les entreprises publiques ou privées au-delà de 9 salariés. Or le montant perçu a augmenté en 1994 de 5,1 %, ce qui est manifestement supérieur à l'augmentation des salaires individuels et traduit l'élargissement des effectifs cotisants. En ce qui concerne le secteur privé, nous avons reçu le 11 janvier 1995 un document de l'Association des Maires des Grandes Villes présidée par le Maire de Metz, qui est un organisme qui groupe tous les Maires des grandes villes quelle que soit leur étiquette politique. Ce document est consacré uniquement à l'évolution de l'emploi privé dans les grandes villes entre 1992 et 1993 avec là aussi une base irréfutable, les données de l'UNEDIC, et ce document indique qu'il y a eu globalement une baisse de 1,72 % des emplois dans les villes mais 13 villes sur 46 enregistrent une croissance dont Besançon. Les villes de plus de 200 000 habitants sont les plus touchées car elles ont perdu 46 500 emplois et Paris est la première : 31 500 emplois perdus, soit 1,49 % des effectifs de 1992. Les villes comprises entre 100 000 et 200 000 habitants ont perdu 13 568 emplois soit 1,23 et la baisse est plus faible dans les villes de moins de 100 000 habitants : 1,06 %. Or Besançon est passée de 35 380 personnes cotisant à l'UNEDIC à 35 732, soit + 0,99 %, il s'est fallu d'un «chouia» qu'on atteigne les 1 %, c'est le neuvième rang sur quarante six. On regarde toujours ce qui se passe chez les voisins ; nous avons gagné 0,99, Dijon : 0,47, Nancy : 0,12, Lyon ayant perdu 1,37. Et si Montbéliard-ville a gagné 2,07, le District Urbain du Pays de Montbéliard, dans son ensemble a perdu 1 268 emplois, soit 2,7 %. Je crois que cette statistique est très significative et qu'elle s'oppose à toute la littérature abondamment diffusée et relative à notre immobilisme par rapport à ce que serait le dynamisme de nos voisins. Toute cette littérature qui dit aussi que nous sommes incapables de décrocher des subventions européennes alors que précisément les subventions européennes, et c'est très bien ainsi, sont d'abord accordées aux bassins industriels qui ont été sinistrés, type sidérurgie et automobile. Je crois qu'il faut vraiment être de mauvaise foi ou estimer que le public dont on disait tout à l'heure qu'il avait un haut niveau d'information est sous-informé pour développer des arguments de ce genre car on sait pertinemment que si certains secteurs sont comme on dit éligibles, c'est en vertu de critères objectifs de sinistres.

On nous met aussi sur le dos la disparition d'un certain nombre d'entreprises et puisque cette littérature est diffusée, je voudrais prendre un problème précis dont je n'ai les données par hasard que depuis ce matin, puisque vous le savez sans doute, un certain nombre de salariés de Rhône-Poulenc, de l'ancienne société Rhône-Poulenc Textiles, sont dans la triste obligation de déposer un dossier aux Prud'hommes et en même temps de demander le respect d'accords qui ont été conclus. Ils m'ont transmis ce matin, une copie de l'Est Républicain du 22 juin 1978 qui faisait état de l'annonce par un certain M. GANDOIS, qui était alors Président Directeur Général de Rhône-Poulenc Textiles, de la création par ce groupe d'une société qui créerait 330 emplois. Ils m'ont dit que cette annonce avait été faite dans le bureau du Président de la Chambre de Commerce de l'époque et ladite Chambre de Commerce a aussitôt publié un communiqué en faisant état de cette décision prise par M. GANDOIS et irréversible. Je voudrais bien savoir comment on peut agir pour que cette décision soit respectée.

Enfin, ma dernière remarque est relative à l'intervention de l'Etat. Je voudrais dire à M. de SURY que s'agissant des réseaux de villes on est bien d'accord, que c'est une des énormes lacunes de la récente loi d'aménagement du territoire que ne pas avoir prévu des dispositifs spécifiques dans ces cas-là. Mais ils existent déjà. Je pense qu'on peut faire une bien meilleure péréquation quand on constate que les bases de taxe professionnelle de certains départements, je pense essentiellement à Paris et aux Hauts de Seine, sont 5 à 6 fois supérieures à la moyenne des départements français. Je crois que Paris et les Hauts de Seine représentent à peu près 200 fois le montant de l'impôt sur la fortune payée par la modeste Franche-Comté.

Si je regarde le compte administratif, je vois dans un domaine très sensible qui est celui de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts, que les recettes régressent de 2 433 KF à 957 KF, étant précisé que 1 100 KF de subvention de l'Etat restent à réaliser en fin d'exercice, ce retard mis par l'Etat à honorer ses engagements financiers n'étant pas sans influence sur la trésorerie de notre collectivité. Autrement dit, heureusement qu'on a les reins solides pour faire face aux échéances.

S'agissant toujours de l'intervention de l'Etat, on a chiffré les conséquences de ces choix politiques. Vous avez les chiffres de toutes les dotations, je lis : «fonds national de compensation de la taxe professionnelle : 37 137 093 KF, 32 550 094 KF soit - 12,3 %», ce n'est pas parce que nos bases auraient diminué, c'est en vertu de la loi de finances votée par la majorité du Parlement et en 1995 ce sera encore plus grave. Cela représente quand même 4 587 000 F, soit nettement plus qu'un point d'impôt. Je pense qu'il faut être cohérent, il ne faut pas avoir une attitude «SDF sans discours fixe» qui consiste à voter à Paris les mesures qui se traduisent pas un abaissement des dotations affectées aux villes. Ce sont des mesures en faveur de l'emploi qui ont été faites au profit du patronat mais si les villes n'avaient pas été amputées de leurs moyens, elles auraient pu avoir aussi une attitude plus dynamique. Cette compensation donc nous était accordée en fonction de trois dispositions prises pour modifier la taxe professionnelle. Il y a eu réduction de la fraction imposable des salaires, il y a eu réduction pour embauche à investissement, il y a eu l'abattement général de 16 % sur les bases de la taxe professionnelle mais il avait été dit au départ que les collectivités locales, jusqu'à un certain plafond que nous n'atteignons pas, auraient une légitime compensation. Or nous constatons que cette légitime compensation est grignotée et c'est bien ce que nous déplorons et si encore, je le répète, cela avait été limité à cela mais vous verrez au prochain compte administratif que c'est beaucoup plus grave.

Voilà simplement quelques remarques à propos de ce rapport dont j'ai apprécié la concision. Je pense que les résultats de ce compte administratif sont globalement positifs.

Mme VIEILLE-MARCHISET : Je voudrais simplement apporter quelques réponses à des questions qui ont été soulevées ou à des remarques.

La remarque a été faite que la création du District a donné beaucoup d'aisance à ce budget. Or, les comparaisons d'évolution de dépenses ont été faites entre 1993 et 1994 sans tenir compte des dépenses du District. Nous avons quand même cette année encore 5 MF de subvention pour l'aide au District.

Les 13 MF qui ont été versés pour l'Arsenal étaient prévus dans le financement de cette opération. Je ne voudrais pas qu'on croie que les fonds disponibles cette année résultent d'événements exceptionnels comme soi-disant les 13 MF de l'Arsenal.

Je voudrais aussi faire remarquer qu'en 1994, sur 205 MF de travaux effectués, l'Etat a participé pour 3,5 MF, le Département pour 10 MF et la Région pour 9 MF. Ce n'est donc pas cela qui a apporté les 66 MF de fonds disponibles.

Enfin, à propos de la transparence et des chiffres qui semblent à certains un peu difficiles, je voudrais préciser que la loi oblige l'inscription de crédits dans les budgets des collectivités pour la formation des élus. Je ne sais pas toutefois si une semaine de formation serait suffisante pour appréhender les mécanismes budgétaires.

M. TOURRAIN : M. JACQUEMIN voulait répondre probablement à quelques interventions mais comme il ne souhaite pas que vous preniez le champagne au petit déjeuner demain matin, il me fait signe qu'il s'abstiendra.

Je voudrais, avant de passer la parole à M. le Maire pour qu'il réponde à ces interventions diverses, vous donner très succinctement mon point de vue. Le compte administratif est la photographie nette et précise de la bonne exécution par les services d'un budget que nous n'avons pas voté parce que nous l'avons estimé mauvais. Nous nous en sommes expliqués au moment de l'orientation budgétaire et du vote du budget, donc il ne s'agit pas aujourd'hui de reprendre des discussions qui auraient pu s'inscrire précédemment. En conséquence, Monsieur le Maire, je voterai personnellement contre, mes collègues d'«Une Ambition pour Besançon» feront ce qui leur plaît et maintenant je vous passe la parole pour répondre aux différentes interpellations.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur le Président. Je répondrai brièvement car comme vous venez de le souligner, le compte administratif est l'image de ce qui a été exécuté par rapport à un budget que certains avaient voté et que d'autres non.

En écoutant les uns et les autres, j'ai cru comprendre que ce sont les insatisfaits qui se sont exprimés surtout. M. MAILLARD n'est pas satisfait parce qu'il n'a pas senti un souffle, des grands coups, etc. C'est vrai que c'est la façon dont on gère Besançon, vous avez dit en bon père de famille, je veux bien mais il y a eu quand même des évolutions, d'ailleurs on l'a souligné, et s'il y a des grandes constantes c'est justement parce que nous avons établi depuis longtemps des priorités auxquelles nous tenons : le social, l'enseignement, les transports en commun, la qualité de la vie, etc. et nous continuons. Faut-il faire une immense salle des fêtes comme à Tours par exemple et investir quelques centaines de millions pour finalement croire que la ville est bien gérée ? Je crois que c'est tout différent. Nous n'avons jamais eu comme ambition de faire des structures de prestige. Nous essayons plutôt de répondre à ce que souhaitent les Bisontins et cela dans tous les domaines.

C'est vrai, pour répondre à M. de SURY, que nous n'avons peut-être pas informé suffisamment d'abord nos collègues puis les Bisontins et comme le dit Marguerite VIEILLE-MARCHISET, un budget comme un compte administratif c'est déjà quand même une certaine spécialisation et tout un chacun ne peut pas découvrir, expliquer, comprendre toutes les nuances des différents chapitres d'un budget, les équilibres à réaliser, etc. Et je pense qu'il faut dans l'exécution du budget, faire confiance aux services qui effectivement traitent tout cela. Vous avez vu dans ce rapport analytique que l'essentiel y est. En le lisant, je crois qu'on peut comprendre que c'est un bon compte analytique, que la ville est bien gérée puisqu'on s'en tire avec des fonds libres de l'ordre de 66 MF, que l'épargne disponible dont on a parlé tout à l'heure, et c'est facile à comprendre, c'est la marge dont on dispose quand on a tout réglé et que grâce à l'audit qui a été fait, grâce à nos services qui se sont investis, grâce à l'effort qui a été fait en direction du personnel et également de la gestion de la dette, on a pu cette année avoir un meilleur compte administratif que celui des années précédentes.

On me disait tout à l'heure, «vous avez eu de la chance, 1994 a été bon». Il a été bon au niveau des emprunts, de la dette, du taux d'intérêt qui a baissé, cela a été bon parce qu'on a pu comprimer encore légèrement le personnel même si cela nous est reproché car lorsqu'on fait le compte, depuis 6 ans, qu'a-t-on réduit comme personnel ? Et puis on l'a fait dans des secteurs où l'informatisation, le matériel beaucoup plus moderne a permis de rendre les mêmes services avec effectivement, comme le font toutes les entreprises, un personnel légèrement réduit.

Je pense qu'on peut très bien comprendre que la gestion est complexe, qu'elle est difficile et qu'il faut pour cela des services, des élus compétents, il y en a partout dans la majorité, dans l'opposition et je crois qu'à mon avis on ne peut qu'être satisfait, en tout cas en ce qui concerne la majorité, des résultats de ce rapport analytique.

J'ai écouté également M. NACHIN nous expliquer quel sera son programme électoral, si j'ai bien compris, car les différentes directions qu'a reprises une énième fois dans cette assemblée André NACHIN ne nous ont pas surpris. Il a pris l'exemple de l'enquête publique pour parler de démocratie. L'enquête publique est gérée par des textes bien précis, ce n'est même pas la Ville qui réalise une enquête publique mais les services de l'Etat qui gèrent et une enquête publique est faite de telle façon qu'elle s'applique pareillement dans toutes les villes et faire entrer la démocratie, cela peut être difficile parfois.

M. JACQUEMIN a surtout insisté sur le fait qu'il n'y a pas tellement de transparence parce qu'on vous présente un projet, qu'on y revient une deuxième fois puis une troisième, qu'on réalise par tranches. N'oublions pas qu'il faut d'abord être d'accord sur le principe puis ensuite se prononcer sur un avant-projet sommaire, puis un avant-projet définitif puis enfin l'exécution. Cela suppose déjà un certain nombre de discussions en Conseil Municipal, cela suppose parfois, comme il l'a dit, quelques dérapages car entre temps intervient telle ou telle chose, la Commission de Sécurité en particulier plus insistante, plus difficile mais tout cela est toujours justifié très clairement et reste parfaitement transparent. On ne fait pas cela pour vous forcer la main, d'ailleurs pourquoi le ferait-on puisqu'une majorité peut se dégager et décider.

En parlant d'autofinancement, il a été dit qu'il était insuffisant ; si vous regardez les chiffres exacts, vous constaterez qu'on en a davantage comme il nous reste davantage au solde du compte administratif et en fonds libres par suite des efforts qui ont été faits. Nous avons d'ailleurs toujours disposé d'un autofinancement relativement plus élevé que la plupart des autres villes.

Je crois que tout cela peut s'améliorer, pour revenir à M. de SURY, parce qu'on informatise de plus en plus. On en est à la cartographie et on dispose déjà d'une gestion informatisée du patrimoine, c'est très récent, qui nous permet d'avoir sur ordinateur toutes les coordonnées de l'ensemble des voiries, des bâtiments, etc. Cela nous permettra de gérer encore mieux grâce à l'informatique, l'ensemble du patrimoine de la Ville de Besançon.

Sur la mise en commun des réseaux de villes dont parlait M. de SURY, je suis bien d'accord mais pour l'instant nous ne sommes que dans la phase de démarrage des réseaux de villes. Nous sommes conscients qu'il y a encore beaucoup de choses à faire. Cela n'empêche qu'il y a une mise en commun constante des données des 44 grandes villes de France et même d'un certain nombre de districts et cela nous permet de comparer avec ce qui se fait dans les autres villes de l'importance de la Ville de Besançon.

M. TOURRAIN : Merci, Monsieur le Maire. Conformément à l'article L 121.13 du Code des Communes, je vous prie Monsieur le Maire de bien vouloir vous retirer pour permettre au Conseil Municipal de délibérer.

Le compte administratif est approuvé par 40 voix pour, 11 contre, 3 abstentions. Je prie M. le Maire de bien vouloir rentrer et regagner sa place.

Monsieur le Maire, je tiens à vous rappeler quels sont les résultats du vote : le compte administratif a été approuvé par 40 voix, 11 contre, 3 abstentions. Je vous félicite pour le résultat que vous obtenez et pour l'action que vous avez menée et encore merci pour les paroles aimables que je ne méritais pas.

M. LE MAIRE : Nous avons repris nos places respectives et je voudrais remercier M. le Président Doyen d'âge de sa présidence et des paroles aimables qu'il a prononcées notamment sur l'action menée, j'allais dire ensemble majorité et opposition.

La discussion est close

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (onze Conseillers votant contre et trois s'abstenant) :

- approuve le compte administratif de l'exercice 1994,
- donne acte à M. le Maire du bilan 1994 du recours aux instruments de couverture du risque de taux.